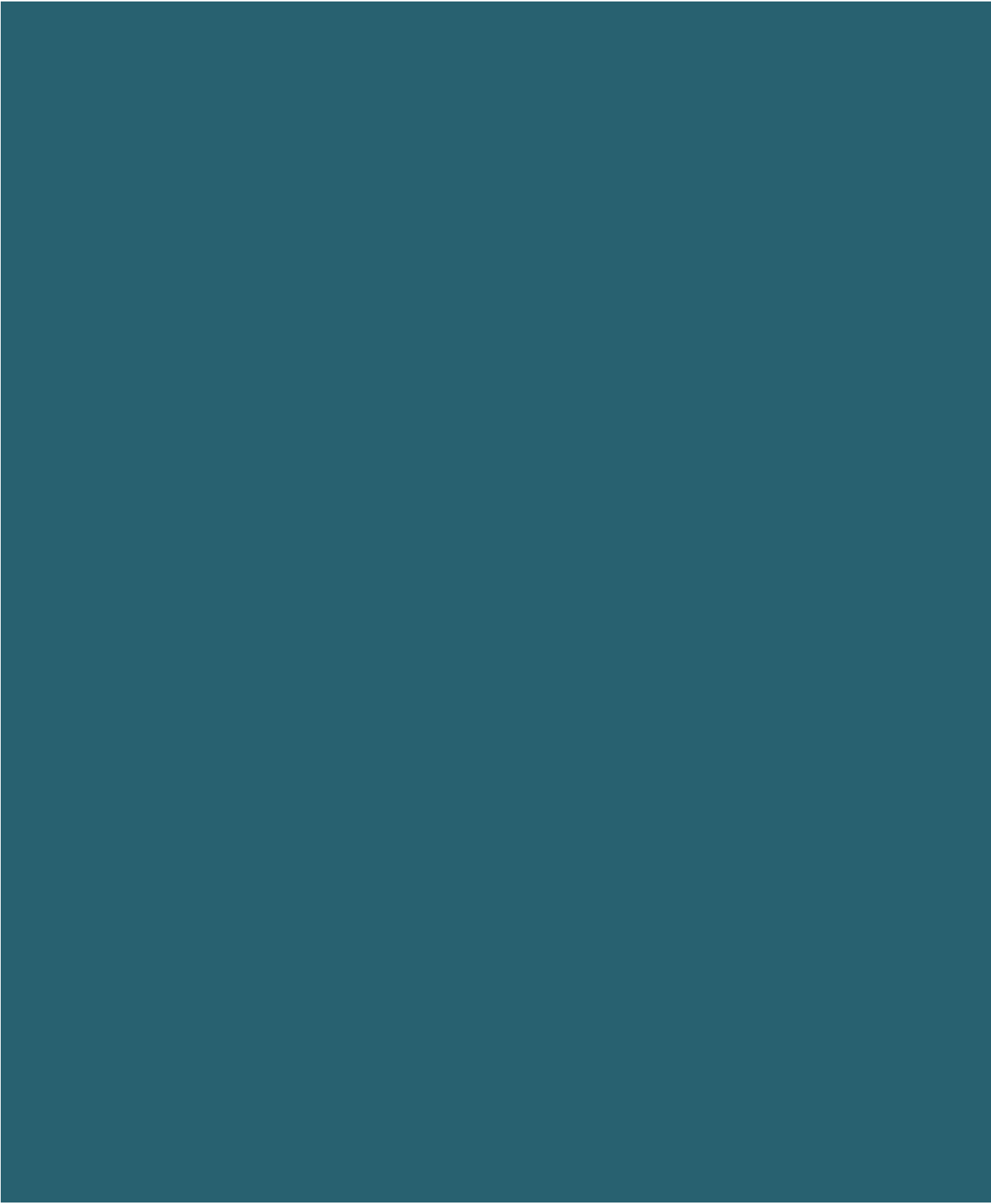


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2
0
1
9

Les Enfants du Canal



RAPPORT D'ACTIVITÉ



2019

ASSOCIATION LES ENFANTS DU CANAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

Armelle Legrand

Trésorière

Sylvaine Villeneuve

Secrétaire

Malissa Marseille

Autres membres

Florian Bricaut

Claire D'Hennezel

Jean-Baptiste Legrand

Directrice

Samira El Alaoui

Responsable administratif et financier

Anas Cherqaoui

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Rédaction

Pôle veille sociale et insertion : Inès Bedrani, Sabine Dimanche

Pôle hébergement logement : Ludivine Antoine, Alexandre Bissig,
Florence Dia, Mélanie Morel

Pôle résorption des bidonvilles : Michaël Jacques, Aline Malard

Avec le concours des équipes des pôles

Conception et réalisation

Rositsa Kratunkova

ÉDITO

Guidée par des valeurs et des principes d'action auxquels elle ne déroge pas, l'association poursuit sa mission au service des personnes les plus vulnérables et en situation d'exclusion. Au fil des années, la petite association née de l'énergie d'un combat pour le droit au logement sur le canal St Martin est devenue un acteur de premier plan dans le soutien aux personnes fragilisées, notamment par un parcours de vie à la rue.

Au fil de ces pages vous trouverez à lire le rapport d'activité 2019. Une année de transition qui a permis d'installer une nouvelle direction, de consolider les équipes d'intervention sociale par des recrutements importants et d'impulser une dynamique de travail collectif. Nous avons enrichi nos réflexions et nos capacités à proposer des solutions innovantes et concertées pour répondre aux enjeux de la grande précarité, toujours plus complexes, aux côtés de nos partenaires opérationnels et institutionnels.

La grande précarité ne recule pas et l'accès au logement ou à toute autre solution adaptée à la situation des personnes que nous accompagnons reste trop souvent un long parcours du combattant s'étalant sur plus de dix ans. Le manque de logements sociaux, le manque de structures adaptées (pensions de familles, LHSS, LAM*) se fait cruellement sentir alors que les pathologies engendrées par les parcours de rue, les maladies chroniques, les problèmes de santé mentale, le vieillissement, sont insuffisamment pris en compte aujourd'hui dans les réponses mises en œuvre.

Ces problématiques s'invitent dans le quotidien de travail social et complexifient notre approche pour intégrer davantage les questions du soin et du rétablissement individuel dans notre démarche d'accompagnement. C'est un enjeu de dynamique partenariale que nous nous attachons à construire aux côtés des acteurs de la santé et du médico-social, les réponses à inventer étant dans la complémentarité des approches pluri disciplinaires.

Le droit au logement pour tous reste notre objectif stratégique, nous restons mobilisés sur les démarches et les dispositifs mis en œuvre notamment dans le cadre de la politique du « logement d'abord » et poursuivons l'expérimentation « de la rue au logement » initiée en 2017 qui sera amplifiée en 2020 et devrait permettre à un plus grand nombre de personnes sans domicile de bénéficier d'une proposition de logement.

Nous saluons la mémoire et l'engagement de notre Présidente Armelle Legrand qui s'est éteinte en ce début d'année 2020, un engagement que nous poursuivrons. Elle peut compter sur la détermination de toute l'équipe pour continuer le combat et porter les valeurs qu'elle a su nous transmettre au fil des années.

Tous les projets mis en œuvre en 2019, toutes les réflexions initiées avec les équipes et le conseil d'administration permettront de consolider notre organisation en 2020, de mettre à jour notre projet et de poursuivre l'aventure des Enfants Du Canal avec le soutien de nos partenaires que nous remercions.

Bonne lecture !

Les Administrateurs & les équipes des Enfants Du Canal

* LHSS lits halte soins santé/ LAM lits d'accueil médicalisés

SOMMAIRE

5	BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES
6	VEILLE SOCIALE - INSERTION
7	Maraude d'intervention sociale des 7^e, 8^e et 17^e arrondissements
11	Mission Accès au logement des habitants du Périphérique (ALHP)
15	Accueil de jour Busabri et maraudes d'intervention sociales 14^e
18	Chantier d'insertion - Travailleurs pairs
21	HÉBERGEMENT - LOGEMENT
22	Centre d'hébergement Vésale
27	Centre d'hébergement Grancey
31	CHAP Accueil Familles - CHU ALTHO
35	Accompagnement vers et dans le logement
40	RÉSORPTION DES BIDONVILLES
41	Romcivic
51	Mesnil

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

Subvention d'exploitation

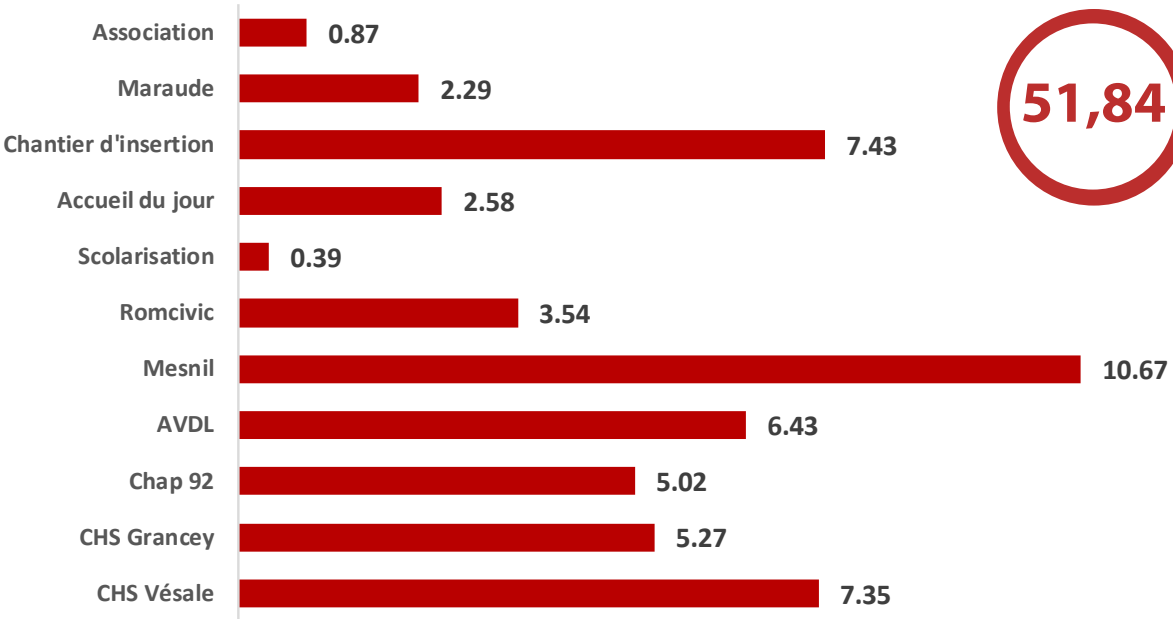
DRIHL	3 151 612 €
ASP	184 066 €
DASES	164 887 €
FAP	112 500 €
LFSE	100 000 €
DRJSCS	40 320 €



Subvention par service

13%	CHS Vésale
12%	CHS Grancey
21%	CHAP 92
12%	AVDL
19%	Mesnil
5%	Romcivic
1%	Scolarisation
7%	Accueil du jour
5%	Chantier d'insertion
4%	Maraude
2%	Association

ETP par service



VEILLE SOCIALE - INSERTION

01 | MARAUDES
D'INTERVENTION
SOCIALE DES 7^e, 8^e et 17^e
ARRONDISSEMENTS

02 | MISSION ACCÈS AU
LOGEMENT DES
HABITANTS DU
PÉRIPHÉRIQUE (ALHP)

03 | ACCUEIL DE JOUR
BUSABRI ET MARAUDE
D'INTERVENTION
SOCIALE 14^e

04 | CHANTIER D'INSERTION
TRAVAILLEURS PAIRS

MARAUDES D'INTERVENTION SOCIALE DES 7^E, 8^E ET 17^E ARRONDISSEMENTS

L'équipe mobile se rend quotidiennement auprès des personnes vivant dans les rues de trois arrondissements parisiens, considérés comme plutôt aisés. Elle fait partie des maraudes les moins pourvues en terme de moyens humains pour l'accompagnement auprès de ces personnes : en effet, l'équipe se composait de deux travailleurs sociaux à temps plein ainsi que douze volontaires en service civique.

Pour les personnes à la rue ne fréquentant pas ou plus les dispositifs sociaux, la présence d'un travailleur social mobile constitue l'une des uniques opportunités d'être rencontrées et d'être orientées vers un dispositif adapté ou d'entamer un accompagnement social en vue de quitter la rue.

1. PRINCIPES ET OBJECTIFS

La maraude repose sur la rencontre et sur la création de liens. L'instauration d'une relation de confiance avec les personnes à la rue repose sur des rencontres régulières, une à deux fois par semaine.

La confiance et l'information des personnes sur les dispositifs existants permettent de faire émerger le désir de quitter la rue. Le rôle de l'intervenant social est alors de soutenir et d'accompagner la personne en s'appuyant sur le lien créé par l'équipe de volontaires et sur un réseau de partenaires.

La réalisation de maraudes poursuit les objectifs suivants

- Rencontrer les personnes sur leur lieu de vie afin de créer un lien et instaurer une relation de confiance ;
- Ecouter la personne, évaluer ses besoins et l'orienter vers un dispositif adapté ;
- Accompagner les personnes, y compris physiquement, dans l'accès aux droits, aux soins et aux démarches de la vie quotidienne tout en développant leur autonomie ;
- Proposer un accompagnement social global en application d'un principe de subsidiarité. Ainsi, l'accompagnement est directement réalisé par la maraude s'il n'existe aucune structure mieux adaptée à laquelle la personne adhère.

2. MOYENS ET FONCTIONNEMENT

L'équipe, composée de travailleurs sociaux et de volontaires en service civique, se rend dans la rue à la rencontre des personnes sans abri. Les maraudes se font généralement en binôme, parfois en trinôme, et s'inscrivent dans trois arrondissements: les 7^e, 8^e

et 17^e. Chaque arrondissement est divisé en secteurs d'intervention : deux pour le 7^e, trois pour le 8^e et quatre pour le 17^e. Chaque secteur est couvert une à deux fois par semaine, à raison de trois heures environ par maraude, en journée. Chaque volontaire est référent de 2 à 3 secteurs afin d'assurer une continuité du lien.

MOYENS HUMAINS

Jusqu'au mois d'août 2019, l'équipe est composée d'un chef de service, d'un travailleur social et de six volontaires en Service Civique (sur des contrats de 24 heures par semaine). Le travailleur social intervenait donc surtout pour les situations complexes ou auprès des personnes en demande de démarches, et seuls les volontaires, qui maraudaient régulièrement, assuraient le maintien du lien social au quotidien auprès des personnes rencontrées sur l'ensemble des secteurs.

Suite à une réorganisation des maraudes par le Samu social et les financeurs, une augmentation de postes a été possible. L'équipe est donc depuis le mois de décembre 2019 composée de trois travailleurs sociaux et d'une coordinatrice.

L'arrivée des deux autres travailleurs sociaux (en septembre et en décembre) a permis à l'équipe d'effectuer des maraudes plus régulièrement et de façon mixte (volontaire + travailleur social), d'accompagner un nombre de personnes plus important et d'être plus présents auprès des personnes vivant à la rue depuis un certain temps et avec des problématiques multiples.

Le nombre de volontaires a évolué au cours de l'année : de 10, ils sont passés à 12, puis 10 à nouveau, puis 8 et enfin 6 à partir de novembre. Cette évolution a été motivée, au-delà de la fin des contrats de chacun, par le souhait d'adopter un fonctionnement en « promotions » de volontaires, afin d'assurer une même formation à tous et la cohésion d'équipe. Les volontaires partant partagent un mois avec les nouveaux arrivants pour transmettre leurs connaissances du secteur et le lien avec les personnes accompagnées.

3. ACTIONS ET BILAN

INTERVENTIONS ET MISSIONS DE L'ÉQUIPE

Les volontaires assurent des maraudes quotidiennes, proposent régulièrement des accompagnements ne nécessitant pas l'appui d'un travailleur social aux personnes rencontrées (vestiaires, bain-douche, accueil de jour) et mettent en place des projets d'animation. Leur mission principale et prioritaire est la création de lien avec la personne en situation de rue.

Les travailleurs sociaux s'appuient sur ce lien pour évaluer la situation des personnes, les informer et les orienter vers des dispositifs d'accès aux soins, à l'hébergement et au logement. Ils proposent un accompagnement social global adapté aux besoins et à la temporalité des personnes.

Dans le cadre de ses interventions, l'équipe a rencontré des difficultés sur trois thématiques :

- L'accès et maintien dans l'hébergement
- Le lien social et l'accompagnement global en lien avec la temporalité
- La santé physique et mentale

ACCÈS ET MAINTIEN DANS L'HÉBERGEMENT

La majorité des personnes accompagnées et rencontrées ont déjà connu un parcours d'hébergement douloureux : des prises en charge à la nuitée obligeant rapidement un retour à la rue dans des conditions d'insécurité. Des collectifs bruyants, des locaux dégradés les ont contraints à y renoncer. Les intervenants sociaux

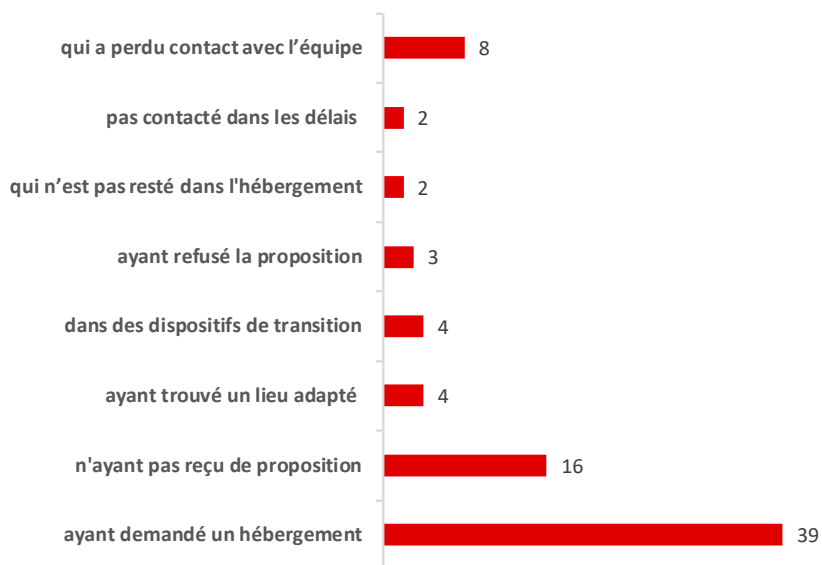
ont donc pour but de leur redonner confiance et de les orienter dans la mesure du possible vers des structures plus adaptées à leurs demandes ou à leurs besoins.

Notre mission d'accompagnement continue après l'hébergement en fonction des besoins de la personne et ce, afin d'éviter un retour à la rue. Cet accompagnement se fait en partenariat avec la structure d'accueil, sur plusieurs semaines voire plusieurs mois selon la personne et les intervenants de la structure. Deux personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'expérimentation du logement d'abord en 2018. Une des personnes est toujours accompagnée à ce jour dans le cadre de cette expérimentation. La seconde n'a pas adhéré à l'accompagnement proposé.

LE LIEN SOCIAL ET L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL EN LIEN AVEC LA TEMPORALITÉ

Si les maraudes permettent d'entreprendre des démarches liées à diverses problématiques, leur premier objectif est d'être vecteur de lien social, enrayant le processus de désocialisation et favorisant la construction de relations de confiance avec l'idée à terme que les personnes puissent se saisir de l'accompagnement et en être acteur. Une partie importante de notre public est constituée de personnes ayant un long parcours de rue, ayant des

Demande en hébergement : nombre de personnes



problématiques multiples et exprimant un non-besoin. La confiance se construit dans la durée et la répétition, jusqu'au jour où une demande émerge.

LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Lors de nos maraudes, la question de la santé est omniprésente : Accidents, pathologies préexistantes ou découlant des conditions de vie en rue, les problèmes sont multiples. Nous avons réalisé de nombreux accompagnements vers différentes Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), parfois vers les urgences, ainsi que vers certains ESI qui disposent d'une permanence médicale et infirmière, avec la possibilité de réaliser une douche de déparasitage. Nous avons également accompagné des personnes dans l'accès à une couverture sociale, ou son rétablissement.

La question de la santé mentale est également très présente : délires, dépression, confusion, anxiété, mises en danger... Les problématiques liées au handicap, mental ou physique, ainsi qu'à l'addiction, sont également récurrentes.

RÉSULTATS CHIFFRÉS

En 2019, l'équipe a réalisé un total de 546 maraudes. Les maraudes ont été réparties entre les trois arrondissements de la manière suivante :

- 7e : 92 maraudes
- 8e : 211 maraudes
- 17e : 243 maraudes

Au total, 600 personnes différentes ont été rencontrées dans l'année pour un total de 2742 rencontres.

4. PERSPECTIVES DU PROJET

EVOLUTION DE L'ACTION OU DE SON ENVERGURE

En décembre 2019, suite à la réorganisation des maraudes sur l'ensemble de Paris, l'association a fait la passation du 7e arrondissement à l'association Aurore. Notre service maraudera dorénavant sur les 8e et 17e arrondissements ainsi que sur le 6e arrondissement, nouveau territoire d'intervention que nous commencerons à investir en 2020. Nous accroîtrons notre présence afin de proposer un accompagnement renforcé aux personnes de ces secteurs.

RENOUVELLEMENT CONVENTION,

EN 2019

546 maraudes effectuées
600 personnes rencontrées
2742 rencontres au total

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS

Depuis peu, un travail en collaboration avec l'association Hors La Rue s'est construit visant à aider les personnes mineures rencontrées.

Des maraudes conjointes avec des avocats du Barreau de Paris Solidarité ont été expérimentées en 2019 afin d'amener le droit aux personnes les plus précaires et en situation d'exclusion. Elles seront pérennisées en 2020. Dans le cadre du dispositif renforcé hiver, une infirmière s'est jointe à nos maraudes une demi-journée par semaine afin de rencontrer les personnes dans l'objectif d'évoquer leurs problèmes de santé divers et pouvoir les accompagner.

Une maraude de fin d'année a été organisée avec plusieurs bénévoles dans le but d'être présents auprès des personnes de la rue et pouvoir leur proposer un moment de convivialité.

5. PARTENARIAT

Notre équipe intervient de manière régulière aux côtés de plusieurs partenaires :

- Les Robins Des Rues, de par leur lien important avec les personnes et leur réelle expertise ;
- Les Captifs la Libération : mise en relation sur les situations des personnes dans le 8ème, orientation des personnes accompagnées vers leur ESI (Espace Solidarité Insertion), orientation pour des demandes de domiciliation ;
- L'accueil de jour du Secours catholique, qui nous donne accès à un espace de travail fixe sur le 17ème ;
- EMEOS (Equipe Mobile d'Evaluation et d'Orientation Sanitaire) : pour des personnes ayant des problématiques de santé somatiques ;
- EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) : pour le volet psychique ;

- EMA (Equipe Mobile d'Aide) : pour le volet sanitaire.

Egalement, de façon ponctuelle, nous sommes en lien avec de nombreux partenaires afin de proposer des orientations et des accompagnements les plus adaptés possibles au public rencontré en rue : CHU, mises à l'abri hivernales ou d'insertion, la Croix Rouge, SPIP, les Centres Médico-Psychologiques (CMP).

Selon certaines problématiques multiples et certaines situations de personnes, notamment ayant un long parcours d'errance, ces partenariats sont essentiels, nous réalisons régulièrement des synthèses avec de nombreux intervenants pour croiser les regards et les moyens et nous tenons mutuellement informés des évolutions

de la situation. Par ailleurs, nous convenons de veilles collectives notamment dans le cadre de situations de dégradation de l'état physique, psychique et moral de personnes de manière alertante ainsi que de personnes victimes d'agressions régulières dans la rue.

La maraude 7-8-17e est financée conjointement par l'Etat et la Ville de Paris.

Jeff est inquiet : il a repéré un ver dans une plaie infectée à son pied.

Ahmed a fait deux crises d'épilepsie en rue ces dernières semaines ; il n'a pas de couverture médicale et ne sait pas où il peut consulter un médecin.

Sylvie a reçu une lacrymogène en plein visage lors d'une manifestation, depuis elle voit mal d'un œil. Elle ne sait pas où elle peut le faire examiner. Elle aimerait aussi rencontrer une sage-femme qui pourrait la renseigner sur des questions intimes.

Jacques s'est fait exclure d'un dispositif de mise à l'abri hivernal car il était couvert de parasites.

Jean n'a plus de dents et a du mal à s'alimenter ; il s'est fait voler ses papiers et n'a pas de revenus, il ne sait pas s'il a droit à un dentier.

Noël, bientôt 70 ans, a des médicaments à prendre au quotidien pour son cœur et son diabète. Depuis quelques semaines, il ne sent plus le goût des aliments et a des nausées. Il ne s'alimente plus et a décidé d'arrêter tous ses médicaments, qu'il pense responsables de son état.

Victor a des problèmes de peau, et doit se rendre à l'hôpital toutes les semaines pour des soins. Il n'y est pas retourné depuis deux mois et se plaint de douleurs à chaque rencontre.

Michel aurait besoin de voir un podologue, mais il ne peut pas se déplacer de son lieu de vie.

Mehdi a peut-être la tuberculose.

Pierre n'a plus d'appétit, il ne s'alimente que de bière, ne va pas bien et a de plus en plus de difficultés à se déplacer.

Une voiture a roulé sur le pied de **Sandrine**...

MISSION ACCÈS AU LOGEMENT DES HABITANTS DU PÉRIPHÉRIQUE (ALHP)

Cette expérimentation d'accès au logement des habitants du périphérique a été créée au mois d'avril 2015. A l'origine, deux intervenants sociaux allaient à la rencontre des personnes « invisibles » sur le territoire parisien. Après plusieurs mois de maraudes pédestres, l'équipe a constaté qu'un nombre important de personnes vivaient aux abords du boulevard périphérique et avaient des solutions d'abri, reproduisant un logement (chambre, espace de cuisine, espace de vie commune,...).

1. PRINCIPES ET OBJECTIFS

A ce jour, notre association est la seule à intervenir sur ce territoire : le boulevard périphérique, et à proposer un accompagnement social en vue de l'accès direct au logement des personnes qui y vivent.

Le périphérique est un territoire vaste (35km, à cela s'ajoutent les échangeurs, diffuseurs,...) puisqu'il comprend des issues de secours, des talus, des tunnels, des coursives, des anciennes stations-services ainsi que les abords de celui-ci.

La configuration du territoire d'action demande à avoir une certaine attention. Il s'agit d'un lieu qui peut être dangereux ; un axe routier qui fait partie des plus fréquentés de France.

L'action est régie par la loi du 2 janvier 2002, relative aux droits des personnes : l'association propose un accompagnement individualisé favorisant leur autonomie et leur insertion. Celui-ci repose sur la confidentialité et le respect de leur dignité et de leur intégrité.

La maraude périphérique est basée sur le principe de « l'aller vers » ; c'est-à-dire d'aller à la rencontre des personnes, à la rue qui résident le long du boulevard périphérique parisien.

L'accompagnement proposé inconditionnel repose sur la libre-adhésion. Cette maraude pédestre vise ainsi à sortir d'une logique de parcours dite « classique », c'est-à-dire le passage presque obligatoire de solutions de mise à l'abri puis de centres d'hébergement ou d'hôtels pour accéder par la suite à un logement de droit commun. Ces parcours parfois inadaptés à la situation des personnes qui font preuve d'une grande autonomie dans leurs démarches de vie quotidienne.

Les objectifs principaux de la mission sont :

- Maintenir et approfondir la connaissance du public habitant sur le périphérique et ses abords
- Proposer un accompagnement social global aux personnes dans le but d'accéder à un logement, adapté à leur situation
- Réorienter les personnes vers des solutions d'hébergement en fonction de leurs souhaits et de leurs capacités.

2. MOYENS ET FONCTIONNEMENT

MOYENS HUMAINS

Entre août 2018 et novembre 2019, deux intervenants sociaux vont à la rencontre des personnes en binôme : un éducateur technique et une Conseillère en Economie Sociale Familiale (CESF). Cette spécificité, pas forcément recherchée à l'origine, apporte une plus-value, notamment par rapport à la création de lien et à la complémentarité des compétences de chacun. Une stagiaire CESF a également renforcé cette nouvelle équipe pendant quelques mois, elle a pu apporter un nouveau regard sur les pratiques professionnelles au sein de la mission.

Depuis octobre 2019, un éducateur technique intervient dans le cadre de cette maraude. L'association est actuellement à la recherche d'un intervenant social, pour assurer l'accompagnement des personnes rencontrées. Afin de soutenir l'éducateur, seul sur la mission, il est souvent appuyé par d'autres travailleurs sociaux et travailleurs pairs de l'association.

Les travailleurs pairs apportent un double regard à l'intervention du travailleur social et leur connaissance de la rue, ainsi que leur maîtrise de différentes langues étrangères, sont pour nos maraudes un réel atout.



2000
personnes sur
ou aux abords
du périphérique

50
personnes sont
accompagnées
régulièrement

2
personnes ont
accédé à
un logement

Début 2020, un second travailleur social va intégrer l'équipe ; le but étant de renforcer les actions et les accompagnements.

FONCTIONNEMENT

Afin de mener à bien la mission, l'équipe s'est munie de lampes torches, de gilets de haute visibilité... Ces équipements sont devenus indispensables pour sillonner les bords du périphérique et pouvoir accéder à des endroits sombres, difficiles d'accès et cachés de tous.

L'équipe intervient dans le cadre de maraudes, de visites sur le lieu de vie de la personne, d'entretiens à l'extérieur et de rendez-vous au bureau. Pour les personnes relogées, des visites à domicile sont également effectuées. Leurs interventions sont différentes de semaine en semaine et se complètent selon les besoins et situations des personnes. Le temps en maraude est donc quelques fois plus important que celui dit « administratif ».

Les intervenants sociaux ont des horaires flexibles, en journée ou en soirée. Ils s'adaptent aux besoins des personnes, afin d'être le plus disponibles et efficaces pour des accompagnements ou des rencontres.

3. ACTIONS ET BILAN

INTERVENTIONS ET MISSIONS DE L'ÉQUIPE

La mission propose un accompagnement global centré sur l'accès au logement des habitants du périphérique. L'intervention de l'équipe peut se décliner en différents axes de travail :

- La création de lien : cette première étape est primordiale ; elle consiste à aller à la rencontre des personnes vivant sur le périphérique, d'instaurer un climat de confiance réciproque entre l'équipe et les personnes rencontrées. Ces contacts ont pour but de pouvoir entreprendre des démarches et faire évoluer leur situation. Pour cela, il est indispensable que le lien avec la personne soit établi et solide, que ce soit par l'intermédiaire de rendez-vous ou rencontres informelles. Il n'y a pas de temporalité

définie pour l'évolution des personnes. Cela dépend de la personne, de sa réceptivité à l'accompagnement, de son implication et de sa régularité de présence sur le territoire Français.

- L'évaluation au regard du logement : lorsque la relation de confiance avec la personne s'est installée, l'équipe évalue les capacités, souhaits et besoins des personnes rencontrées et plus spécifiquement d'un point de vue du logement (connaissance des droits et devoirs du locataire, paiement du loyer, souhait de relogement,...).

A la suite de cette évaluation, deux axes de travail en découlent :

- La réorientation : Les intervenants sociaux réorientent certaines personnes selon leur situation : si une personne ne souhaite ou n'a pas les capacités (pour diverses raisons) d'accéder à un logement autonome à l'instant, l'équipe l'orientera vers d'autres dispositifs (maisons-relais, centre d'hébergement,...) - si une personne est en situation irrégulière sur le territoire français, l'équipe pourra alors l'orienter vers des associations spécialisées.

- L'accompagnement vers le logement : L'objectif est de permettre à la personne accompagnée d'accéder à un logement. Pour cela, il est important qu'elle ait une adresse administrative, que tous ses droits soient ouverts, qu'elle ait déclaré ses impôts,... ; son dossier doit être complet pour l'orienter vers un bailleur social et pouvoir accéder à un logement de droit commun.

- La veille sanitaire : Auprès des personnes, l'équipe assure parfois une veille sanitaire : le logement n'est pas la priorité et/ou la personne ne formule pas de demande à ce sujet mais sa situation au regard de la santé reste préoccupante. Le lien avec la coordination des maraudes et l'équipe mobile infirmière est privilégiée.

- L'accompagnement dans le logement : Lorsqu'une personne reçoit une proposition de logement, les intervenants sociaux appuyent son dossier de candidature. Dans le cas où celui-ci est accepté, l'équipe peut l'accompagner, si besoin, dans toutes les démarches liées à l'intégration

du logement : signature de bail, état des lieux, ouvertures de droits (aide au logement,...) ainsi qu'à l'installation et à l'aménagement du logement (aides financières de la ville et/ou du département, recherche de mobilier à bas prix),... . A la suite de ces actions, une fois la personne installée, l'équipe effectuera aussi des visites à domicile dans le but de maintenir cette personne dans le logement qui lui a été attribué.

RÉSULTATS CHIFFRÉS

Il est presque impossible de quantifier le nombre de personnes vivant sur ou aux abords du périphérique parisien.

Plusieurs problématiques rentrent en ligne de compte :

- La mobilité des personnes, qui s'installent parfois de façon périodique.
- L'instabilité sur ce territoire due aux expulsions répétées.
- Dernière problématique, le fait que le flux de nouveaux arrivants sur le périphérique soit constamment grandissant.

Malgré tout, l'équipe dresse un constat alarmant : plus de 2000 personnes résident actuellement sur ce territoire.

Ils vivent en cabanes, en tentes, dans des abris de fortune, sur des matelas, dans des issues de secours, des coursives, des tunnels mais aussi dans des voitures et camions au abords du périphérique.

En 2019, l'équipe a pu rencontrer environ une centaine de personnes mais au vu des difficultés évoquées précédemment, seule la moitié environ ont un accompagnement plus régulier.

Actuellement, l'équipe ne peut intervenir activement qu'après d'une cinquantaine d'entre elles, à des stades d'accompagnement très différents. Les personnes accompagnées et rencontrées ont entre 18 et 80 ans (hors enfants mineurs).

Cette année, deux personnes ont accédé à un logement autonome : l'une en maison-relais et l'autre en logement social.

4. PERSPECTIVES DU PROJET

Cette expérimentation a contribué à réinterroger les pratiques de travail social de rue, de renforcer les compétences des intervenants sociaux sur les questions d'accès au logement et de continuer le développement de

nouveaux partenariats, sur tous les champs d'intervention (ouverture de droits, logement, santé,...).

L'association continue de contribuer à la capitalisation des enseignements liés à cette expérimentation, par l'intermédiaire d'un réseau, regroupant des expérimentations axées sur logement de personnes à la rue sur toute la France.

La mission est financée en totalité par La Fondation Abbé Pierre, qui s'est engagée à soutenir l'action.

Au cours de l'année 2019, des rencontres régulières ont été organisées avec les intervenants de l'expérimentation au sein de la Fondation Abbé Pierre et des Enfants du Canal pour développer le partenariat auprès d'acteurs du logement.

5. PARTENARIAT

Durant cette année 2019, l'équipe a maintenu ses relations partenariales avec le bailleur social, Emmaüs Habitat et Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), dans le but de travailler ensemble et aider les personnes accompagnées à bénéficier d'un logement plus pérenne. En lien avec la Fondation Abbé Pierre, des pistes ont été engagées pour inciter d'autres bailleurs à se joindre à cette expérimentation.

Un partenariat avec SEDES-SIPHREM (hôtelier social) a permis de reloger une deuxième personne (cette année 2019). Il vit depuis environ 2 mois dans un studio de 19 m², dans l'attente de bénéficier d'un logement autonome.

Afin d'être le plus efficace pour les personnes du périphérique, l'équipe entreprend des démarches pour se mettre en relation avec plusieurs équipes susceptibles d'intervenir sur le territoire : l'Unité d'Assistance aux Sans-Abris (UASA), la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-Abris (BAPSA), la coordination des maraudeurs du Samu-Social, la Mairie de Paris, la Direction Régionale Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), les Espaces Solidarités Insertion (ESI), les Maisons-relais,

ACCUEIL DE JOUR BUSABRI ET MARAUDE D'INTERVENTION SOCIALE 14^E

Le BusAbri est un accueil de jour dans un bus à double étage aménagé. Ce lieu permet de tisser un lien et d'établir une relation de confiance. Cet accueil de jour apaisé invite les personnes à quitter, en journée, l'environnement de la rue et ainsi se libérer de moments angoissants, de questions récurrentes : où s'alimenter, où dormir, où se protéger, etc.

Le BusAbri fonctionne en imbrication avec une MIS sur l'arrondissement du 14^e.

1. PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le BusAbri s'inscrit dans un contexte social et économique fortement dégradé, accompagné de mouvements migratoires communautaires et extracommunautaires. Le 14^e arrondissement, au sein duquel il est implanté depuis plus de 10 ans, compte environ une centaine de personnes isolées.

Le bus permet à des personnes à la rue de renouer avec certaines institutions et d'accéder à leurs droits alors qu'elles ne font pas ou plus appel à des services d'accompagnement social dits « classiques ». En ce sens, pour des personnes rencontrées en maraude et accueillies, il est le second pas dans un parcours d'insertion.

L'équipe du BusAbri met en œuvre les principes suivants :

- Inconditionnalité : lieu ouvert à tous, sans critère d'âge, de genre ni de situation administrative ;
- Convivialité : l'équipe propose un accueil individualisé qui permet l'instauration d'une relation de confiance nécessaire à l'accompagnement social ;
- Respect de la personne : le soutien proposé dans la réalisation des démarches dépend de la temporalité et des souhaits de la personne ;
- Adaptation : l'action s'adapte à la réalité de vie des personnes, notamment aux plus désocialisées qui rencontrent d'importantes difficultés à se repérer dans le temps et dans l'espace ;
- Accès au droit commun : afin de ne pas mettre en place de dispositifs spécifiques aux personnes à la rue, l'accès au droit commun est systématiquement privilégié, quitte à ce que les personnes soient accompagnées physiquement dans cette démarche ;

- Subsidiarité : un accompagnement social est proposé aux personnes présentes sur notre territoire et rencontrées en maraude lorsqu'aucune autre structure ne peut le proposer.

L'accueil de jour vise la réalisation des objectifs suivants :

- Offrir un accueil personnalisé et humanisé aux personnes à la rue ;
- Proposer un cadre convivial permettant de tisser une relation de confiance et de couper avec le monde anxiogène de la rue ;
- Ecouter la personne, évaluer ses besoins et l'orienter vers le dispositif le mieux adapté ;
- Proposer un accompagnement social global et individualisé aux personnes présentes sur le territoire n'en disposant pas ;
- Accompagner les personnes, y compris physiquement, dans l'accès aux droits, aux soins et aux démarches de la vie quotidienne tout en développant leur autonomie.

2. MOYENS ET FONCTIONNEMENT

MOYENS HUMAINS

En 2019, l'équipe a rencontré différents changements : départ de la cheffe de service en août, pas de travailleur social entre les mois de février à septembre.

A partir du mois d'août, l'équipe s'est densifiée : arrivée de deux travailleurs sociaux en octobre et décembre et d'une coordinatrice.

Dans le cadre du chantier d'insertion de l'association, quinze travailleurs pairs et une encadrante technique interviennent dans les fonctions d'accueil, d'animation et de logistique au bus et également sur des missions de maraudes.

En 2019, les locaux administratifs des travailleurs sociaux et de la coordinatrice sont localisés dans le 14e arrondissement, dans le but d'intervenir au plus proche des personnes rencontrées, accueillies et accompagnées.

3. ACTIONS ET BILAN

MISSIONS DES TRAVAILLEURS PAIRS

- Espace d'activités

Les travailleurs pairs réalisent des missions d'accueil des personnes et de logistique dans le BusAbri. Il s'agit au travers d'une collation ou d'animation (jeux de société par exemple) de proposer un temps alternatif à la violence vécue au quotidien en rue. Cet apaisement nécessaire permet aux personnes accueillies de venir échanger autour de discussions quelques fois animées et pourvoir donner leur point de vue, être écoutées et entendues.

En maraude, ils vont à la rencontre des personnes présentes sur le territoire afin de créer un lien et les inviter dans le respect de la temporalité des personnes à venir au bus. Ils orientent les personnes vers les dispositifs et peuvent accompagner physiquement dans leurs démarches et l'accès aux soins les personnes en fonction de l'évaluation faite en équipe et en prenant en compte le point de vue et les préconisations des travailleurs pairs. Cette équipe de travailleurs pairs est un réel pilier pour les travailleurs sociaux. Ils sont régulièrement sollicités et sont un atout pour entreprendre un travail de qualité avec les personnes rencontrées, accueillies et accompagnées. Ils effectuent leur mission en totale complémentarité.

Ils sont sous la responsabilité d'une encadrante technique.

MISSIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

- Bureau des travailleurs sociaux

Les intervenants sociaux évaluent la situation des personnes, les informent sur leurs droits et les orientent vers les dispositifs d'accompagnement social, d'accès aux soins, à l'hébergement et au logement. Pour les personnes n'ayant pas la possibilité d'être réorientées, ils proposent un accompagnement social global. Enfin, ils développent et mobilisent un réseau d'intervenants médicaux et sociaux partenaires.

Ils travaillent en complémentarité avec les travailleurs pairs dans des missions de maraude et peuvent proposer

un accompagnement social et global aux personnes rencontrées, afin de les aider dans certaines démarches.

4. PERSPECTIVES DU PROJET

- Evolution de l'action ou de son envergure :

En décembre 2019, suite à la réorganisation des maraudes sur l'ensemble de Paris, une augmentation des effectifs a été préconisée et acceptée. Une réunion a été organisée afin de mettre en relation l'Association AURORE et Les Enfants du Canal. L'objectif était d'échanger sur les situations des personnes rencontrées et accompagnées dans le cadre de signalements sur le 6e arrondissement de Paris.

Dorénavant, l'équipe interviendra auprès des personnes sur le 6e arrondissement.

- Renouvellement convention, nouveaux développements:

Un renouvellement de notre partenariat avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) pour la délivrance de cartes de restauration solidaire a été effectué.

Des maraudes conjointes avec des avocats du Barreau de Paris Solidarité ont été expérimentées en 2019 afin d'amener le droit aux personnes les plus précaires et en situation d'exclusion. Elles seront pérennisées en 2020. Dans le cadre du dispositif renforcé hiver, une infirmière s'est jointe à nos maraudes une demi-journée par semaine afin de rencontrer les personnes dans l'objectif d'évoquer leurs problèmes de santé divers et pouvoir les accompagner.

Une maraude et un repas dans une salle sur le 14e de fin d'année ont été organisés avec plusieurs bénévoles et salariés dans le but d'être présents auprès des personnes de la rue et pouvoir leur proposer un moment de convivialité.

5. PARTENARIAT

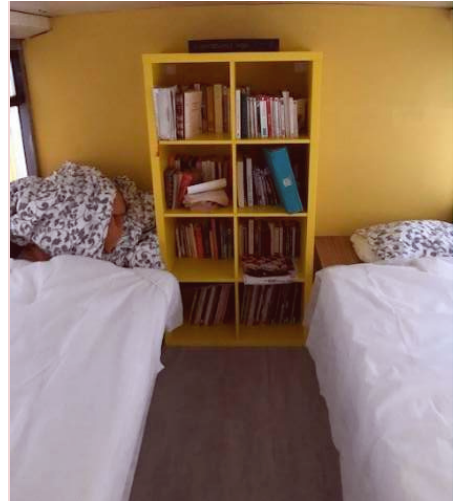
Les actions visent à favoriser l'autonomie des personnes dans l'accès aux services de droit commun liés à la santé, à la vie quotidienne et aux démarches administratives.

Pour ce faire, l'équipe s'appuie sur un réseau de partenaires locaux permettant d'orienter les personnes de façon adaptée : orientation simple ou accompagnée d'un membre de l'équipe si nécessaire.

Les partenariats avec l'association Montparnasse Rencontres et Relais logement ont été renforcés, notamment par l'accès à une domiciliation administrative des personnes accompagnées. L'ESI (Espace Solidarité Insertion) René Cotty et l'APASO (Croix Rouge Française) permettent l'accès à des services d'hygiène ou des vestiaires. Les Restaurants Solidaires du CASVP, notamment celui situé rue des Artistes, facilitent l'accès à l'alimentation. Le partenariat avec des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) telles que Cartons Pleins ou la Conciergerie Solidaire, porteurs du Dispositif Premières Heures (DPH), permettent l'accès à l'emploi. Celui-ci facilite également l'ouverture de droits pour des ressortissants d'un pays de l'Union Européenne. Par ailleurs, le lien avec la Mairie du 14e nous permet d'intervenir dans les meilleures conditions auprès des personnes. Nous pouvons stationner quotidiennement le bus au 10, boulevard Edgar Quinet, sans difficulté et être raccordé électriquement.

- Soutiens financiers :

L'action du BusAbri dans le 14^e arrondissement et celle de la MIS est financée conjointement par l'Etat et la Ville de Paris.



CHANTIER D'INSERTION TRAVAILLEURS PAIRS

Le chantier d'insertion « travailleurs pairs » s'adresse à des personnes ayant vécu une situation de grande précarité liée à une expérience de vie à la rue. La durée du chantier d'insertion, de 12 mois, permet une remobilisation des personnes grâce au partage de cette expérience de vie auprès de personnes connaissant aujourd'hui cette même situation.

Les travailleurs pairs apportent leur regard et leur expertise aux travailleurs sociaux, institutions et personnes accompagnées. Parallèlement, au sein d'une mission valorisante, les travailleurs pairs reprennent confiance en eux et élaborent un projet d'insertion stable. L'utilisation de l'expérience de vie a donc pour but d'inverser le stigmate vécu au préalable par les travailleurs pairs.

1. PRINCIPES ET OBJECTIFS

Objectif général : participer à la remobilisation et la poursuite de l'insertion socio-professionnelle de personnes ayant connu une expérience de vie à la rue

Objectifs spécifiques :

- Accompagner et former les salariés dans leur parcours d'insertion professionnelle
- Participer à l'accompagnement social des personnes vulnérables vivant à la rue
- Faire évoluer les pratiques du travail social et des institutions à travers un croisement des savoirs (expérientiel et professionnel)

2. MOYENS ET FONCTIONNEMENT

MOYENS HUMAINS

L'équipe permanente est composée de trois salariées : une encadrante technique, une conseillère en insertion professionnelle et une coordinatrice. Cette équipe, récente, a pris ses fonctions entre septembre 2019 et décembre 2019. Les postes d'encadrant technique et de CIP sont restés vacants de nombreux mois en 2019, ce qui a porté préjudice au fonctionnement du chantier d'insertion.

Le chantier peut accueillir jusqu'à 15 travailleurs pairs. Au vu de la vacance de poste des salariés permanents, l'équipe des travailleurs pairs s'est maintenue à un effectif réduit (moins de 10 salariés en insertion en moyenne).

3. ACTIONS ET BILAN

RECRUTEMENTS ET FREINS À L'EMPLOI

Lors des recrutements, nous rencontrons des personnes en difficultés pour accéder à un emploi stable ; certaines n'ont jamais occupé d'emploi salarié.

MISSIONS ET SECTEURS D'INTERVENTION

Les missions proposées aux travailleurs pairs en 2019 ont été réalisées principalement sur le BusAbri et les maraudes du 14^e arrondissement. Ponctuellement, les travailleurs pairs ont pu intervenir auprès des travailleurs sociaux des maraudes du périphérique parisien.

Sous la responsabilité de l'encadrant technique ou du responsable du chantier, les travailleurs pairs ont réalisé les actions suivantes au sein du service de la veille sociale :

- Aller à la rencontre des personnes dans la rue en réalisant des maraudes de lien social. L'écoute des désirs des personnes et la création du lien de confiance permettent des orientations vers le BusAbri ou d'autres

dispositifs.

- Accueillir les personnes au BusAbri de façon conviviale et individualisée. Être à l'écoute des personnes, les informer et les orienter en fonction de leurs demandes (cartes restaurant, vestiaire, douches, buanderie, etc.). De façon ponctuelle, assurer des traductions pour faciliter le travail social.
- Participer aux missions d'animation de l'accueil de jour (ateliers cuisine, dessin, jeux, etc.) En 2019, les travailleurs pairs ont vivement participé à la réussite de la soirée de fin d'année, à travers l'organisation, la cuisine, la décoration, les maraudes et l'animation de la soirée.
- Accompagner physiquement les personnes en lien avec le travailleur social lors de démarches administratives diverses et de RDV médico-sociaux (CAF, Trésor Public, CPAM, hôpitaux, accueils de jours, etc.).
- Organiser l'espace d'accueil du BusAbri : préparer les différents espaces, nettoyer le lieu, gérer les stocks et l'approvisionnement.

Fin 2019, le BusAbri s'est doté d'outils informatiques d'accueil et d'orientation auxquels les travailleurs pairs ont été formés.

ENCADREMENT TECHNIQUE

L'encadrement technique est assuré par une professionnelle du travail social (éducatrice spécialisée). Sa présence vise à soutenir et à encadrer les salariés dans leurs missions au quotidien. Les moyens d'action sont nombreux : formation à la prise de poste, organisation du travail, démarche éducative d'écoute, conseils, développement de compétences et de connaissances, soutien et évaluation des difficultés, valorisation des savoirs faire et être, préparation des réunions hebdomadaires, etc.

Il s'agit d'un travail en étroite collaboration avec la conseillère en insertion professionnelle et la coordinatrice afin de permettre une levée des freins à l'employabilité des salariés en insertion.

FORMATIONS

Formations internes

Les formations sont assurées par les salariés permanents: encadrante technique, CIP et coordinatrice. Ponctuellement des partenaires extérieurs peuvent aussi intervenir. Les thématiques principales sont les suivantes :

- Travail pair : origine et analyse de cette pratique en France et à l'étranger
- Travail social et déontologie : positionnement professionnel, posture ; connaissance des publics ; transmissions écrites et orales, outils de communication
 - Fonctionnement des administrations, système électoral, citoyenneté, démocratie, droits de l'Homme, droits des minorités, accès aux droits (emploi, santé, famille, logement, droit des étrangers, etc.)
- Hébergement et logement : dispositifs, acteurs et fonctionnement
- Séminaire de présentation des dispositifs de veille sociale (Samu Social de Paris)

Formations externes

L'organisation des formations externes est réalisée avec le soutien du FLES de Paris qui accompagne le chantier d'insertion tout au long des actions.

En 2019, le FLES de Paris a été le principal financeur de ces formations.

Communication et Médiation : Formation par l'AFEC – Paris

- Durée : 48h de formation réparties sur 7 jours en décembre 2019
- À destination de tous les salariés
- Intitulés des modules :
 - o Intégration, exclusion sociale et socialisation
 - o Relation à l'autre et accompagnement
 - o Communication et positionnement professionnel

Prévention et secours civiques de niveau 1 : Formation assurée par UDPS 75

- Durée : une journée en novembre 2019
- À destination de tous les salariés

Formation d'initiation à l'informatique : Formation assurée le GRETA M2S

- Durée : 14h de formation durant deux jours en novembre 2019
- À destination de 3 salariés
- Contenu : « Création et gestion de la messagerie » et « Alpha Web »

Formation de français : Formation assurée par Prosodia

- Durée : 90 h de formation de juillet à décembre 2019
- À destination de tous les salariés
- 3 salariés ont pu passer l'examen du DELF

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

- Accompagnement professionnel

L'accompagnement individuel professionnel se décline en phase de diagnostic et de bilan de compétences puis en construction d'un projet professionnel (emploi, formation et/ou soin). Cet accompagnement individualisé est mis en place de façon régulière avec les salariés afin d'identifier leurs difficultés et leurs potentialités. 9 salariés ont pu bénéficier en 2019 d'un accompagnement : entretiens individuels, conseils sur les techniques de recherche d'emploi (utilisation du site de pôle emploi, moteurs de recherches, étude du bassin d'emploi ...etc.) et soutien à la recherche d'un projet professionnel.

En 2019, 47 rendez-vous ont été réalisés avec les salariés en insertion (entre octobre et décembre). Ces entretiens ont permis de définir les projets professionnels des salariés et de rédiger des CV et lettres de motivation. Les projets des salariés sont dans les secteurs suivants : social, animation, petite enfance, bâtiment, espaces verts, sécurité, animalerie, etc. Cette année, un salarié a obtenu son diplôme BAFA (animation) grâce à une formation du Réseau Môm'artre et des stages.

- Accompagnement social

L'accompagnement social est réalisé par le travailleur social référent du salarié. Un travail de mise en lien est réalisé durant l'année pour permettre une complémentarité des actions engagées. Si nécessaire, des rencontres peuvent être organisées avec le salarié et le travailleur social accompagnant.

SORTIES VERS L'EMPLOI

Trois sorties vers l'emploi ont été réalisées en 2019. Ces salariés ont pu être recrutés au sein de l'Association Les enfants du canal dans trois centres d'hébergement en tant qu'agent d'accueil.

- Deux salariés bénéficient d'un contrat en CDD de plus de 6 mois
- Un salarié a été recruté en CDI

ÉVALUATION DE L'ACTION ET FINANCEMENT

Le chantier d'insertion est évalué deux fois par an lors de comités de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires financiers et prescripteurs.

Partenaires : Pole Emploi équipe IAE, DIRECCTE UD 75 et Mairie de Paris



recrutements (5 hommes et 2 femmes), dont 3 bénéficiaires du RSA et un travailleur handicapé

rendez-vous réalisés avec les salariés en insertion



sorties vers l'emploi en 2019

HÉBERGEMENT - LOGEMENT

01 CENTRE
D'HÉBERGEMENT VÉSALE

02 CENTRE
D'HÉBERGEMENT
GRANCEY

03 CHAP ACCUEIL FAMILLES

04 ACCOMPAGNEMENT
VERS ET DANS LE
LOGEMENT

CENTRE D'HÉBERGEMENT VÉSALE

Le Centre d'Hébergement de Stabilisation « Vésale » promeut un accueil inconditionnel de femmes, d'hommes majeurs et de couples en assurant un hébergement et un accompagnement social. La durée de séjour n'est pas limitée dans le temps afin de permettre aux personnes très éloignées de l'insertion de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers le logement ou des structures adaptées à leur situation.

1. CONTEXTE

Financée par la DRIHL dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le dispositif a une capacité d'accueil de 39 places, dont 28 places en hébergement collectif et 11 places en appartements diffus à Paris.

La majeure partie des personnes accueillies au CHS Vésale souffrent de problématiques croisées : long parcours de rue, rupture personnelle, problématiques de santé invalidantes, freins divers à l'accès aux droits, rupture avec les structures classiques.

Afin de garantir une prise en compte des temporalités nécessaire à une reconstruction, la durée de séjour n'est pas limitée dans le temps, ce qui doit permettre de faire émerger un projet en direction des dispositifs de droit commun, même s'il n'aboutit pas à une autonomie complète.

2. MOYENS HUMAINS

Pour l'année 2019, l'équipe est composée de :

- 2 Travailleurs Sociaux
- 3 Agents d'Accueil
- 1 Agent Logistique
- 1 Coordinateur
- Présence ponctuelle de stagiaire E.S, M.E, AES.

L'équipe du CHS Vésale est disponible 24h/24h, 365j/an. Au-delà des missions spécifiques à chaque poste, chacun assume une fonction d'accueil, d'écoute et de soutien auprès des personnes hébergées.

Les Travailleurs Sociaux sont en charge de l'accompagnement social global des personnes et chacun

a la référence de 20 situations. Sur chaque situation, le travailleur social référent veille à ce que les droits sociaux soient ouverts et maintenus (droits au séjour, couverture maladie, ressource...), accompagne les personnes dans l'élaboration de leurs projets d'insertion sociale (accès à l'emploi, insertion par le logement...) et les accompagne, si besoin, dans leurs démarches.

Les Agents d'Accueil répondent aux besoins techniques et logistiques de l'établissement et ils sont en charge de la gestion des stocks (matériel hébergement, hygiène, alimentation...). Ils préparent également l'arrivée des personnes dans leur chambre. Ils organisent l'entretien de la structure en élaborant les plannings mensuels de ménage et en accompagnant les personnes dans la réalisation de leurs tâches ménagères. Enfin, ils assurent la tranquillité du centre et la sécurité des personnes de 17h à 7h du matin. Ils contribuent activement au travail d'accueil, d'écoute et de soutien assuré par l'équipe.

Le Coordinateur assure la coordination fonctionnelle et constitue le pivot de l'information ascendante et descendante. Il développe la fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être l'interlocuteur privilégié pour l'analyse des besoins et la définition des orientations de l'institution.

Au quotidien, il anime la dynamique d'équipe et définit, avec la Direction de l'association, les stratégies qui concourent à la réalisation des projets. En outre, il collabore et participe activement à la dynamique institutionnelle autant qu'interinstitutionnelle et partenariale.

3. LA PRESTATION D'HÉBERGEMENT

Différents types d'hébergements sont proposés aux

personnes, permettant d'adapter les modalités d'accueil aux problématiques qu'elles rencontrent. Les 39 places sont réparties de la manière suivante :

- 22 places en chambres individuelles en hébergement collectif
- 6 places en chambres couples en hébergement collectif
- 11 places en appartements diffus
 - o 8 places en chambres individuelles en appartements diffus
 - o 2 places couple en appartements diffus
 - o 1 place en studio individuel
- Possibilité d'accueillir des animaux

L'hébergement collectif est généralement la modalité d'hébergement proposée au moment de l'accueil des personnes. Elle permet à la personne accueillie de s'installer dans un cadre soutenant que nous souhaitons aussi le plus chaleureux possible. Avec une présence de l'équipe en H24, l'usager retrouve progressivement des repères et pose des points d'ancrage dans son quotidien tout en engageant une démarche d'accompagnement social avec le soutien de l'équipe en place.

Pour l'équipe, cela permet d'une part de répondre à tout besoin urgent éventuel. Plus largement, les premières semaines d'accueil permettent d'affiner le diagnostic social de la situation, d'évaluer le niveau d'autonomie et les ressorts psychosociaux.

L'hébergement en appartements diffus est destiné aux personnes dont l'autonomie est suffisante pour assumer l'entretien d'un lieu d'hébergement, faire les courses et se faire à manger. En terme d'accompagnement social,



le besoin reste régulier mais les personnes savent généralement s'organiser pour pouvoir rencontrer les travailleurs sociaux dans le cadre de rendez-vous prévus à l'avance.

Cette modalité d'hébergement est actuellement interrogée au sein du dispositif. Nous souhaitons permettre une transition cohérente aux personnes, entre l'hébergement collectif et l'accès au droit commun ou logement adapté.

L'hébergement en appartement diffus constitue une étape passerelle sécurisée pour se préparer la transition entre l'hébergement et le logement autonome.

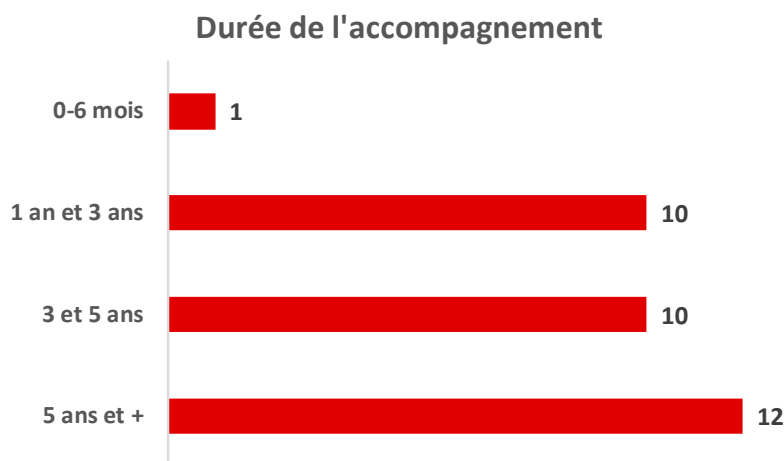
4. L'INTERVENTION SOCIALE

Toute personne accueillie au CHS Vésale dispose d'un référent social pendant toute la durée de sa prise en charge dans le dispositif.

Cette relation éducative privilégiée doit permettre de préciser les axes du travail à accomplir ensemble, les objectifs et les moyens. La santé, l'insertion sociale et/ou professionnelle, la parentalité, l'accès à la culture, l'accès au logement adapté etc., sont autant de domaines pouvant concerner l'accompagnement social.

Pour consolider le cadre d'intervention de l'accompagnement social des personnes, plusieurs outils sont dorénavant en place.

Citons en référence pour l'année 2019 la



création :

- Création et mise à jour progressive d'outils d'alignement sur les principes de la Loi 2002.2 : contrat de séjour de 6 mois renouvelable sans limitation de durée et la mise en place du projet personnalisé signé avec le référent social ;
- Réunion de service interne et interservices. Rencontres partenariales.
- Proposition de structuration du temps de travail des travailleurs sociaux.

En outre, une part importante des missions de l'équipe socioéducative est aujourd'hui dédiée à l'accompagnement vers l'autonomie. Ce qui suppose au préalable une évaluation du degré d'autonomie de la personne, avant de définir les modalités d'un accompagnement spécifique, adapté à ses besoins, dans le cadre du projet personnalisé. Les objectifs spécifiques de cet accompagnement se déclinent ainsi :

- Evaluer le niveau d'autonomie des personnes ;
- Définir les objectifs de l'accompagnement et les moyens nécessaires pour les atteindre ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé.

L'autonomie se décline en différents axes : autonomie dans les actes de la vie quotidienne, financière, démarches administratives, accès à l'emploi, au logement, à la culture, etc.

5. ACTION ET BILAN

L'année 2019 a apporté de nouvelles perspectives d'évolution au CHS Vésale. Tout d'abord au niveau des ressources humaines avec le recrutement d'un travailleur social et d'un coordinateur. Puis fin 2019 l'équipe se renforce par la création d'un poste d'agent logistique réparti pour les sites des CHS Vésale et Grancey. Enfin un travailleur pair sortant du chantier d'insertion de l'association a rejoint l'équipe en CDI en tant qu'agent d'accueil dans le dispositif. Le remaniement progressif de l'équipe a permis d'interroger et de remettre à plat des pratiques en place depuis plusieurs années, tant en terme de praticité que de sens à donner aux actions.

Ce nouvel équilibre institutionnel conduit à renouer le lien éducatif avec la plupart des usagers et leurs situations autour d'une finalité d'insertion sociale, professionnelle et d'accès au logement. A noter qu'à partir du second semestre, l'accent à entre autre été développé sur la

nécessité d'accompagner les usagers à réinvestir et s'approprier les espaces collectifs.

Fin 2019, il en ressort un état des lieux mettant en lumière d'une part le besoin de renforcement de l'intervention sociale auprès des hébergé(e)s et d'autre part, la nécessité d'effectuer une mise à jour globale de l'ensemble des aspects techniques et sécuritaires du site par l'actualisation et/ou la mise en place de nouvelles procédures, le référencement de prestataires répondant à nos besoins.

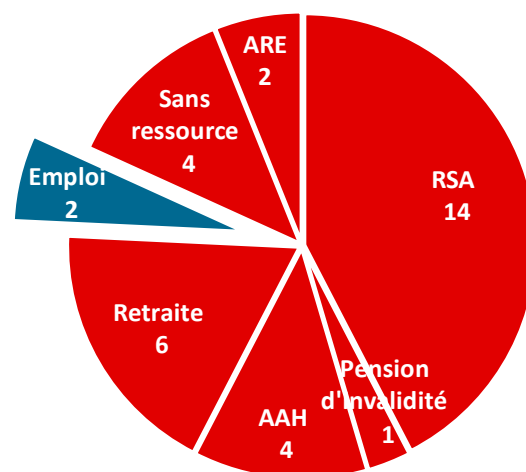
Quelques actions mise en place en 2019 :

- Depuis juin 2019 : Réunion plénière mensuelle avec les usagers. Petit déjeuner collectif mensuel
- A partir de juillet 2019 : Reprise des visites techniques dans les lieux de vie. Réaménagement de l'espace accueil (peinture, mobilier). Rangement des espaces de stockage.
- Interventions de prestataires ménage dans 3 chambres.
- A partir d'août 2019 : Changement progressif du mobilier des chambres. Désencombrement d'une chambre par un prestataire extérieur.
- Novembre 2019 : Opération de désinfection de l'ensemble du site (punaise de lit, cafard, souris).

Quelques chiffres évocateurs de l'exercice 2019 :

La moyenne d'âge est de 51 ans avec un ratio de 8 femmes pour 31 hommes. Nous constatons un vieillissement prématuré des personnes accueillies, essentiellement dû aux rudes conditions de vie à la rue et d'une manière plus

RESSOURCES



globale des stigmates de la grande précarité.

Fin 2019, le CHS Vésale a accueilli en tout 11 animaux de compagnie, chiens pour l'essentiel et quelques oiseaux. Dès début 2020, nous souhaitons porter avec les usagers une réflexion sur le bien-être animal en hébergement. 34 % des personnes accueillies sont pris en charge au CHS depuis plus de 5 ans et 34 % entre une période de 3 à 5 ans.

Sur 39 personnes accueillies en 2019, 27 personnes souffrent de troubles liés à l'usage de consommation, soit 75% des usagers.

La majeure partie des troubles constatés est liée aux consommations d'alcool. Ensuite, viennent les consommations de cannabis et l'usage de substances psychoactives. Nous observons aussi des troubles liés aux consommations sans produit, type jeux d'argent et jeux vidéo.

Pour l'année 2020, l'équipe du CHS Vésale souhaite affirmer son expertise afin d'accompagner et orienter chaque personne accueillie vers le dispositif le plus adapté. Il est donc essentiel de se former, développer des partenariats efficaces et apporter de la transversalité aux actions mises en place.

En 2019, nous recensons 18 personnes souffrants de complication médicale, nécessitant ou non une prise en charge hospitalière ou des passages infirmiers réguliers. 5 d'entre elles souffrent de pathologies chroniques ou invalidantes et 4 personnes sont accompagnées par des services spécialisés en santé mentale.

Une partie non négligeable des personnes accueillies reste dans un refus de soin ou dans une posture de dénégation des troubles. Au regard de la fragilité sanitaire de certaines personnes, l'équipe a pu proposer de ré-accueillir au sein de l'hébergement collectif 2 personnes hébergées dans les appartements diffus.

Les ressources sont également représentatives de la situation de précarité des personnes que nous accueillons. 56 % sont bénéficiaires du RSA et 20 % touchent la retraite, soit 6 personnes dont 4 personnes percevant l'ASPA. Ces faibles ressources prédisposent à terme les perspectives de sortie du dispositif.

Leur cursus scolaire est peu élevé et pour la majorité

39

**personnes hébergées,
8 femmes et 31 hommes**

2

**relogements dans le
parc social : 1 couple et 1
personne isolée**

11

animaux de compagnie

des personnes accueillies les freins à l'insertion professionnelle restent nombreux. En 2019, 5 personnes ont été en situation d'emploi, dont 2 personnes en CDI à la fin de l'année.

Au court de cette année 2019, l'équipe CHS Vésale a pu accompagner 2 relogements dans le parc social : 1 couple et 1 personne isolée. Cependant deux fins de prise en charge sont à dénombrer ainsi qu'une personne décédée en milieu hospitalier en septembre 2019.

6. LA VIE AU SEIN DU CENTRE

En 2019, l'accent a été mis en priorité sur l'hygiène collectif et la prestation d'accueil générale. En effet, proposer à chaque personne accueillie un lieu de vie ouvert vers la Cité, chaleureux, stimulant et répondant à des besoins identifiés est une des priorités que le CHS Vésale a engagé à partir du second semestre 2019.

Quelques exemples d'actions réalisées au cours de l'année 2019 :

- Réaménagement des espaces d'accueil et de travail (peinture, mobilier) ;

- Rangement des espaces de stockage et cuisine collective refaite à neuf ; Grand ménage hivernal ;
- Proposition de calendrier de sorties collectives culturelles ;
- Atelier jeux de société et mise en place de salle TV ;
- Petit déjeuner collectif thématique et repas collectif.

L'ensemble de ces travaux et réaménagement ont impliqué une solide mobilisation des hébergé(e)s ainsi qu'une réelle solidarité. L'Etat des lieux de certains espaces ont permis de formuler des besoins clairs et fonctionnels pour l'ensemble de la structure, tant au niveau des espaces privatifs que collectifs.

7. PARTENARIAT

La convention avec la Banque Alimentaire a été reconduite. Son objectif est de pouvoir organiser 2 fois/an une journée de collecte avec les bénéficiaires pour approvisionner, tout au long de l'année, en denrées alimentaire, les usagers de nos structures d'hébergement.

A ce jour, nous n'avons pas de convention officielle signée avec des partenaires institutionnels mais des échanges resserrés se développent autour de sujets centraux tel que la santé, l'insertion par le logement et l'accès la culture.

Le travail en partenariat et en réseau nécessite une perpétuelle remise à niveau. Les échanges et rencontres entre services partenaires comportent, en plus d'une approche pratique de l'accompagnement socioéducatif de l'usager, une dimension plus institutionnelle. Ils seront l'occasion pour 2020 de clarifier les besoins et modalités de fonctionnement du service, les possibilités de collaborations et de prise en compte des problématiques.

8. PERSPECTIVES

Si l'hébergement et/ou le logement est le préalable de toute démarche d'insertion, nous souhaitons développer une approche pluridisciplinaire qui mobilise les compétences de l'association Les Enfants du Canal dans les domaines sanitaire, social, de la formation ou de l'insertion. Cela nous conduit à promouvoir pour l'année 2020 des approches transversales au sein du CHS Vésale. L'année 2019 a donc été une période d'introspection et d'évaluation nécessaire pour le dispositif. Elle ouvre logiquement la voie à l'écriture d'un Projet de Service pour l'année 2020. Le chantier est vaste, passionnant et

riche de possibilités.

Cette dynamique de réflexion est actuellement engagée avec les usagers et la Direction de l'association. La construction du futur projet de service s'inscrit logiquement dans les pas de la refonte du projet associatif de l'association.

Étude nationale des coûts du dispositif AHI

Nombre de nuitées réalisées		13068
Nb de personnes hébergées sur l'année		41
dont moins de 3 ans		0
dont entre 3 et 17 ans		0
dont entre 18 et 24 ans		1
dont entre 25 et 59 ans		30
dont 60 ans et plus		10
Nombre de ménages		33
Nombre d'adultes sans enfant		41
Nombre d'adultes avec enfants		0
Nombre de séjours		8
inférieurs à 8 jours		0
entre 8 jours et 6 mois		2
supérieurs à 6 mois		6
Nombre de personnes présentes au 31/12/2019		33
Cumul des durées de séjours des personnes présentes au 31/12/2019		49823
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers	le logement ordinaire (privé ou social)	3
	le logement adapté	0

CENTRE D'HÉBERGEMENT GRANCEY

Fondé sur les principes de la Loi DALO, le centre d'hébergement de stabilisation propose un accueil à des publics sans solution d'hébergement et de logement, orientés par le SIAO75. Le Centre d'hébergement d'urgence dit de stabilisation, de Grancey dans sa mission d'accueil de femmes et d'hommes en situation de grande précarité, avec ou sans animaux peut s'appuyer aujourd'hui sur :

- L'accompagnement individualisé de 29 personnes en structure collective ou en appartements partagés.
- Des entretiens réguliers avec l'équipe éducative afin de faciliter le travail vers l'accès au droit commun et le suivi social global des personnes hébergées.
- Des ateliers de bien-être et de loisirs organisés tout au long de l'année (repas, sorties culturelles...)
- Une action de terrain et de visites régulières à domicile.

1. OBJECTIFS

Les personnes accueillies présentent des problématiques très hétérogènes : long parcours de rue, problématiques de santé invalidantes ou freins divers à l'accès aux droits. Au travers d'un accompagnement global, l'objectif est de soutenir les capacités des résident.es en levant progressivement les freins à l'accès au logement autonome grâce notamment à la co-construction d'un projet personnalisé.

L'accompagnement individuel s'articule à des temps collectifs comme les réunions plénières, les ateliers ou les repas partagés, afin de permettre l'ouverture vers des temps d'échange et de socialisation. Les résident.es s'impliquent dans la vie du centre par une participation à l'entretien et au respect de leur lieu de vie, préalable à la résurgence du savoir-habiter.

2. MOYENS HUMAINS

2019 a été une année de réorganisation pour le CHS Grancey.

- Au niveau de l'équipe éducative avec un changement de coordinatrice en décembre 2018 et l'arrivée d'un travailleur social en juillet 2019.
- En terme de locaux avec l'aménagement de bureaux d'accueil et d'entretien dans le 14^e arrondissement.

L'équipe est composée par :

- 1 coordinatrice
- 1 travailleur social
- 3 agents d'accueil
- 1 responsable logistique

3. ACTIONS ET BILAN

En 2019, 37 personnes ont été hébergées à Grancey.

Durée de séjour en 2019

moins de 1 an	plus de 1 an	plus de 2 ans	plus de 3 ans	4 ans et plus
7	12	12	1	4
dont 1 sortie	dont 2 sorties	dont 4 sorties	dont 1 sortie	dont 1 sortie

INTERVENTIONS ET MISSIONS DE L'ÉQUIPE

Les démarches suivantes sont au cœur de l'action :

- Observer une présence active en « allant-vers » les personnes les plus vulnérables et en restant disponible aux besoins identifiés malgré l'isolement ;
- Accompagner au quotidien en « faisant-avec » : accompagner physiquement certains résident.es à des rendez-vous pour leur redonner confiance afin qu'ils puissent aller au bout de leurs démarches ;

Sorties du CHS de janvier à décembre 2019

	femmes	hommes
Parti sans laisser d'adresse	1	1
Pension de famille	-	1
Logement social	2	1
Logement privé	2	-
Décès	-	1
Total	5	4

- Proposer une médiation entre les personnes accueillies et les partenaires ou institutions nécessaires à la réalisation de leur projet, entre les résident.es eux-mêmes

L'année 2019 a permis de consolider la création d'outils d'accompagnements selon la loi 2-2002.

Dans le cadre de la co-construction des projets de vie individuels des personnes, nous avons vu naître de nouveaux partenariats ; notamment dans le domaine de l'insertion économique.

Ce par le biais de la reprise d'une activité professionnelle accompagnée et/ou de formation professionnalisante.

Le retour à l'emploi des personnes hébergées est en nette amélioration puisque 28% des personnes étaient en 2019 salariées et 18% en formation. Cela nécessite en amont un réel travail de création de lien avec le public et de rencontre avec les partenaires par le biais de visites sur site, de synthèses pluri professionnelles et d'échanges informels. Par ailleurs, il doit entrer dans une prise en compte globale des besoins de la personne (addictions, savoir-habiter, santé) pour maximiser ses chances de réussite.

100% des sorties du CHS vers le logement privé ou social concernent des personnes qui ont un revenu salarié.

Ce constat place en exergue la difficulté persistante que nous rencontrons pour accompagner vers une solution de logement adaptée et pérenne des personnes aux revenus précaires, en situation de grandes souffrances psychiques, physiques et/ou vieillissantes et dont la reprise d'une activité professionnelle n'est ni envisagée ni envisageable.

Il n'en demeure pas moins encourageant de constater que les sorties vers le logement ont doublé entre 2018

et 2019 bien que les possibilités d'orientation vers du logement adapté à un public fragile sont rares et peuvent être un frein à l'insertion des personnes.

L'année 2019 a également été marquée par une volonté commune du SMES et du CHS Grancey (unité mobile en psychiatrie de Sainte Anne) de maintenir notre partenariat afin d'accompagner au plus près les personnes les plus fragilisées.

Nous avons pu nous rencontrer avec l'ensemble de l'équipe médico-sociale afin d'entamer un travail de bilan de nos actions et de venir très prochainement le consolider par la rédaction d'une convention.

Enfin, la dynamique collective de Grancey reste un axe important dans l'accompagnement des personnes en 2019 par le biais de temps institutionnalisés (réunions plénières, repas collectifs, participation à l'entretien des locaux 2 fois par an).

Des temps forts tels qu'une sortie à Versailles en juillet avec un guide conférencier, des sorties culturelles au musée ou à des spectacles (Blanche Gardin, Gaspard Proust) soutiennent réellement la socialisation et la cohésion de groupe.

Enfin, l'année s'est conclue par un beau moment de partage et de solidarité organisé pour et avec les personnes accompagnées par la veille sociale, le chantier d'insertion et le CHS Grancey et a montré la pertinence de nourrir des projets transversaux au niveau associatif.

4. PERSPECTIVES DU PROJET

L'année 2020 devrait venir consolider une volonté de développer les actions transversales autour de thématiques communes telles que l'accès au soin, les problématiques addictives, la réduction des risques avec les autres services du pôle hébergement.

Par ailleurs, un travail de facilitation et de mutualisation avec le service de la veille sociale pourrait également avoir du sens afin d'accompagner les personnes à la rue vers l'hébergement.

Enfin, les attentes longues pour permettre aux personnes reconnues DALO d'obtenir un suivi AVDL pourraient être améliorées en priorisant les orientations vers le service interne à l'association. La volonté de l'association d'encourager les formations internes va offrir des espaces privilégiés aux équipes pour évoluer au sein de leur poste et surtout nourrir leur réflexion.

ACCOMPAGNEMENT	Réalisés en 2019	Actifs en 2019
ADMINISTRATIF		
Changement d'adresse	7	-
Dossiers CAF, AAH, aide financière	22	17
Couverture maladie (CMU, régime général...)	25	29
Impôts	12	29
VIE SOCIALE		
Visites à domicile	289	-
Temps collectifs	51	-
SANTÉ		
Lien SMES/EMPP/CMP	17	16
Orientation médecin traitant	3	24
Orientation/suivi dentiste	6	7
Soins spécialisés	8	6
LOGEMENT		
Première demande de logement social	7	7
Renouvellement DLS	26	26
DALO	10	20
FSL	1	-
Orientation AVDL	1	-
EMPLOI ET FORMATION		
Inscription ou ré-inscription Pôle Emploi	32	12
Accompagnement professionnel	5	-
Accès à l'emploi	11	10
Accès à la formation	4	2
AUTRES		
Justice	2	-
Solidarité transport	19	23
Curatelle/tutelle	1	2
Préfecture	3	2

La structure collective a besoin d'importants travaux de rénovation qui devraient voir le jour prochainement afin de favoriser des conditions d'accueils de qualité pour les personnes hébergées et améliorer les conditions de travail des salariés.

5. PARTENAIRES

Besoins alimentaires : La banque alimentaire, le marché solidaire du 14^e, les restaurants Emeraude

Institutionnels : DRIHL, SIAO, OFII, DASES, Pôle Emploi,

29

personnes en
structure collective
ou en appartements
partagés

37

personnes ont
été hébergées
en 2019

28%

des personnes étaient
en 2019 salariés et
18% en formation

CPAM, CAF, UDAF, SPIP, l'œuvre Falret, Caisse de retraite, CASVP .

Liés à l'accompagnement social : Agora, Emmaüs, service RSA, SMES, ACINA, Itinérances, Aurore, La maison dans la rue, Association Charonne, Gaïa, EMPP 92

Liés à l'accompagnement socio-professionnel : Carpe Diem, Travail au Clair, La Clairière, ARES, Solycycle, Carton plein, La Cloche, Cap Emploi, Secours Emploi, Travail et vie, Domino A

Liés à la santé : Docteur Lucas, Centre santé dentaire Austerlitz, CAP14, SMES, CMP du 14e, 15e, 18e, CPOA, La Corde Raide Gaïa

Accès à la culture : Cultures du cœur Paris, Ville de Paris

Liés à l'accès au logement : AVDL75 en interne, AVDL92, La Rose Des Vents, CASVP

Étude nationale des coûts du dispositif AHI

Nombre de nuitées réalisées		10585
Nb de personnes hébergées sur l'année		38
dont moins de 3 ans		0
dont entre 3 et 17 ans		0
dont entre 18 et 24 ans		0
dont entre 25 et 59 ans		36
dont 60 ans et plus		2
Nombre de ménages		38
Nombre d'adultes sans enfant		38
Nombre d'adultes avec enfants		0
Nombre de séjours		9
inférieurs à 8 jours		0
entre 8 jours et 6 mois		1
supérieurs à 6 mois		8
Nombre de personnes présentes au 31/12/2019		29
Cumul des durées de séjours des personnes présentes au 31/12/2019		17734
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers	le logement ordinaire (privé ou social)	5
	le logement adapté	3

CHAP ACCUEIL FAMILLES

CHU ALTHO

Le CHAP Accueil Familles maintient son engagement auprès des familles accueillies dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées – PDALPD, orientées via le SIAO92, hébergées préalablement en hôtel social depuis plus de deux ans.

Pour son action menée aux côtés des familles accueillies et le fonctionnement du centre d'hébergement, l'équipe du CHU ALTHO est attachée au respect de la dignité humaine, aux valeurs de partage, de fraternité, de liberté, d'égalité et d'autonomie qui nourrissent l'esprit de son projet d'établissement.

Nos engagements :

- Favoriser en priorité l'accès au logement autonome de droit commun des familles accueillies.
- Soutenir l'orientation vers des solutions d'habitat adapté et durable pour celles qui en éprouvent le besoin.

1. OBJECTIFS

- Proposer un hébergement stable au sein d'appartements situés dans le diffus, dans des conditions dignes et proches de l'habitat normé.
- Défendre les droits des personnes, mettre en œuvre un accompagnement social global répondant aux besoins de chacun, dans le respect de tous.
- Veiller au bien-être, à la santé et la sécurité, des parents et des enfants accueillis.
- Favoriser et soutenir l'autonomie des ménages en vue d'une intégration durable dans le futur logement.

2. MOYENS

Les Bureaux administratifs

Les bureaux situés à Porte d'Orléans, PARIS 14, sont destinés à l'accueil des adultes et des enfants, aux rendez-vous administratifs et aux ateliers collectifs.

Les Appartements dans le diffus

Le CHU ALTHO bénéficie d'une capacité d'accueil de 94 places d'hébergement, conformément à l'accord de la DRIHL 92 de 2017.

Pour assurer sa mission d'hébergement, le CHAP Accueil Familles dispose de 20 appartements dont l'association est locataire en titre.

TYPLOGIE DES APPARTEMENTS

20 appartements dans 6 villes

1 Bagneux, 8 Chatillon, 5 Fontenay-aux-Roses,
1 Courbevoie, 1 Puteaux, 4 Clamart

Parc social 14	13 T3	14 appartements individuels
Parc privé 6	7 T4	6 appartements partagés

L'équipe du CHAP

Pour assurer ses missions quatre travailleuses sociales pluridisciplinaires et diplômées d'état composent l'équipe. L'équipe logistique de l'association intervient en soutien pour tout ce qui a trait à l'aspect technique, l'aménagement, l'entretien des appartements, l'aide aux sorties d'hôtels ainsi que les déménagements vers le logement des familles.

LES MISSIONS DES INTERVENANTES SOCIALES

L'accompagnement réalisé est individualisé. Il s'adapte aux besoins de chacun dans un souci de co-construction et d'autonomisation, en s'appuyant sur les compétences et savoirs-faire des personnes accueillies.

L'hébergement

Le CHU ALTHO propose une « expérience de l'habiter », l'usage et l'entretien des appartements en toute autonomie.

Il se veut être un temps passerelle dans l'attente d'une solution de logement durable, rythmé par un contrat de séjour de trois mois, reconductible, sans limite de temps de la prise en charge.

Accompagnement social et éducatif

La complexité des situations rencontrées par les familles recouvre des champs d'intervention multiples impliquant une diversité des réponses à apporter :

Accès aux droits

Soutien aux démarches administratives

Appui Logement - Accès logement

Vie quotidienne – Budget

Gestion - Entretien de l'habitat

Cohabitation – Médiation

Insertion Professionnelle – Formation

Justice

Santé

Scolarité - Modes de garde

Environnement - Culture et Loisirs

Soutien à la parentalité

Des entretiens individuels ou collectifs sont organisés au bureau et à domicile pour répondre aux besoins repérés. Ils peuvent prendre également la forme d'ateliers collectifs. L'équipe organise des temps d'animation et de rencontres collectives mais également des sorties extérieures.

L'accès au logement

Il est le fil rouge et l'objectif premier de l'accompagnement et des actions mises en œuvre au sein du CHAP :

« **Pouvoir Louer** » : accompagner chacun dans l'accès aux droits, l'obtention de ressources, d'un emploi afin de remplir les critères d'attribution d'un logement autonome.
« **Savoir Louer** » : aider les familles à stabiliser leur situation économique, à assumer financièrement leur futur logement de manière durable.

« **Savoir Habiter** » : favoriser l'autonomie des familles dans l'appropriation de leur logement, l'amélioration de leur cadre de vie et leur intégration dans un nouvel environnement.

3. FAMILLES ACCUEILLIES

128 personnes bénéficient de l'hébergement, 50 adultes et 78 enfants (dont 4 naissances en 2019).

Parcours des familles

Sur 36 familles, Le CHAP comptabilise 22 nationalités différentes d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du nord et centrale. Pour beaucoup un parcours migratoire pour des raisons économiques ou des circonstances politiques (guerres, conflits ethniques, religieux, violations des droits de l'homme...).

L'arrivée en France est souvent compliquée :

- Situation de rue, hébergements précaires par des connaissances, errance hôtelière...
- Précarité sociale, financière, situations administratives bloquées...
- Situations prostitutionnelles et diverses mises en danger...
- Souffrances psycho-sociales, psychiques, traumatismes
- Difficultés familiales (violence, maltraitance...)

Composition familiale

14 couples avec enfants

22 familles monoparentales

**61.11 % des familles accueillies
sont des mères isolées avec
enfants.**

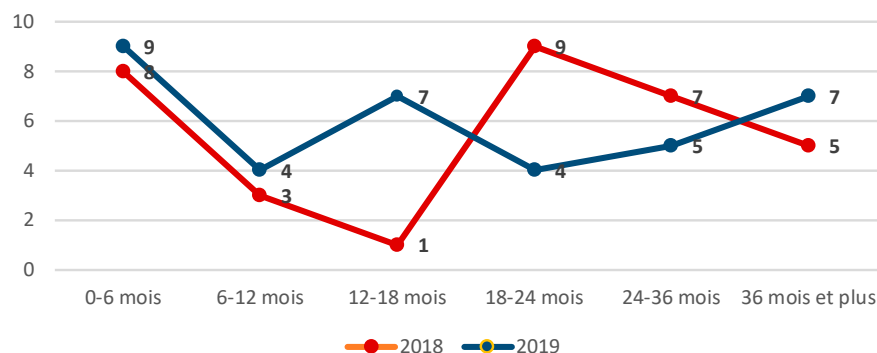
L'âge grandissant des enfants au sein de l'hébergement interpelle sur les conditions d'accueil décentes et adaptées que nous souhaitons offrir notamment dans le cadre des co-hébergements. Agir au mieux pour l'avenir des enfants, préserver leur bien-être ne peut être entendu que si l'accès au logement s'opère dans un délai le plus court possible.

Une durée de séjour qui s'allonge

La vulnérabilité des familles associée à leur précarité financière et sociale à l'entrée du CHAP participe à rallonger les durées de séjour, 4 ans pour les plus longues :

- Précarisation de l'emploi
- Absence de titre de séjour
- Absence de ressources
- Non ouverture des droits, et/ou bénéficiaires des minimas sociaux

Durée moyenne de séjour des familles sur les 2 dernières années



Sur 23 propositions de logement reçues par les familles présentes en 2019, 52% ont été rejetées en commission attribution bailleurs. Les raisons principales évoquées sont de trois ordres, un taux d'effort trop important, une typologie non adaptée à la composition familiale et le positionnement en rang 2. Cette situation freine la fluidité voulue par le dispositif de résorption des nuitées hôtelières.

Les sorties logement de 2019

- Absence de mode de garde
- Isolement

Cela implique dans les premiers mois d'accueil à se concentrer sur la régularisation administrative, l'accès aux droits, à des ressources et sur l'accompagnement à la santé.

Un temps « passerelle » positif

Les difficultés d'insertion socioprofessionnelles des familles les contraignent bien souvent à procéder par étapes : formation linguistique, formation qualifiante, emploi aidé, contrat d'insertion avant d'accéder à un emploi durable. Les ménages sortants du dispositif ont donc vu leur situation au regard de l'emploi se stabiliser au cours de leur séjour puisque 44% d'entre eux ont accédé à un CDI.

Par ailleurs, sur la totalité des familles accueillies en 2019, 8 adultes ont obtenu une certification : commis de cuisine, secrétaire médicale, AVS, adjoint de sécurité, aide-soignante. 8 adultes ayant une maîtrise très faible du français ont pu accéder à des cours linguistiques ou FLE. A leur sortie 67 % des familles ont augmenté leurs ressources grâce à l'ouverture des droits aux prestations et l'accès à l'emploi.

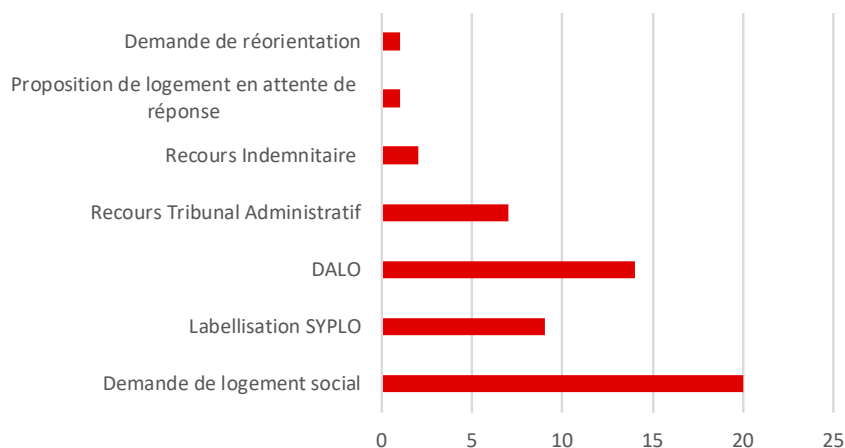
Un accès au logement qui tarde à venir

Concernant les 11 familles sorties du dispositif en 2019, soit 30 personnes, 9 familles ont pu accéder à un logement de droit commun pérenne et parmi elles trois ont fait le choix d'une vie en province. Deux contrats de séjour ont pris fin suite à un retour au pays volontaire et une réorientation.

3. CONSTAT ET PERSPECTIVES

Aujourd'hui le CHAP est confronté à l'accueil de familles de plus en plus fragilisées socialement et économiquement. Le temps de séjour en hébergement s'allonge, dû à la pénurie de logements en Ile de France et l'augmentation des demandes.

Situation au regard du logement au 31/12/2019



36

familles
accueillies

50

adultes - 78
enfants

11

nouvelles
admissions

9

sorties vers
le logement

En l'absence de proposition de logement ou face aux refus de leur candidature, les familles prêtes au relogement, se découragent. Cette situation contraint l'équipe du CHAP à s'adapter à cette réalité, ce qui l'oblige à diversifier et renforcer les modalités de son accompagnement et de prise en charge des familles en attente, notamment par le biais de rencontres et d'activités collectives à destination des adultes et des enfants.

L'équipe maintient son engagement à mettre tout en œuvre pour défendre le droit des familles à accéder au logement autonome et pérenne de droit commun.

4. PARTENARIAT

L'équipe continue de développer et de renforcer son réseau partenarial sur les 6 villes où sont hébergées les familles, sur Paris où certaines familles ont encore leurs attaches administratives et plus largement, en Ile de France. Pour l'attribution d'appartements, elle bénéficie du soutien des bailleurs sociaux 1001 Vies Habitat-Antin Résidence-ICF La Sablière.

Services sociaux départementaux et de proximité : EDAS, ASE, CCAS, CAF

Autres acteurs de proximité : Administrations, services Municipaux, Maisons des droits, écoles, collèges, crèches...

Réseau emploi formation : Pôle emploi, Maisons de l'emploi, association Faraide, Asec, Initiative Emploi, Carpe diem

Services de santé : Hôpitaux, centres de santé municipaux, PMI, MDPH

Réseau associatif et privé : Centres sociaux-culturels, Secours Catholique, Secours Populaire, Restos du cœur, Les Petits Chaperons Rouges, Coup d'Pouce, Banque Alimentaire, la Gafib, la Croix Rouge, Crésus, les amoureux au ban public, GISTI, Adage18, NVN

Logement : Siao92, Action Logement, FSL, bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles. Pour remplir sa mission, le CHU ALTHO perçoit un financement de la part de la DRIHL UT 92.

Étude nationale des coûts du dispositif AHI

Nombre de nuitées réalisées	29923
Nb de personnes hébergées sur l'année	128
dont moins de 3 ans	10
dont entre 3 et 17 ans	65
dont entre 18 et 24 ans	3
dont entre 25 et 59 ans	49
dont 60 ans et plus	1
Nombre de ménages	36
Nombre d'adultes sans enfant	0
Nombre d'adultes avec enfants	53
Nombre de séjours	11
inférieurs à 8 jours	0
entre 8 jours et 6 mois	1
supérieurs à 6 mois	10
Nombre de personnes présentes au 31/12/2019	86
Cumul des durées de séjours des personnes présentes au 31/12/2019	41102
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers	le logement ordinaire (privé ou social) 9
	le logement adapté 0

L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

La mission d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) est un dispositif législatif instauré en 2012 pour accompagner les ménages reconnus prioritaires au logement dans le cadre de la loi de 2007 relative au Droit Au Logement Opposable (DALO). Elle a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien au logement social.

Après sept années d'existence, nous arrivons au terme de la convention biannuelle qui avait débuté au 1er Janvier 2017. Pour l'année 2019, un avenant pour un an a été signé avec la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) pour la poursuite d'un troisième exercice de la convention.

1. CONTEXTE

Le contexte politique actuel en ce qui concerne le logement se concentre désormais sur le projet de loi du « Logement d'abord », plan quinquennal 2018-2022, qui consiste à lutter contre le sans abris et à éviter la saturation des centres d'hébergement d'urgence qui ne cesse de s'accroître.

La DRIHL, au travers de la mission AVDL, a la volonté de s'inscrire dans ce projet de loi en favorisant les ménages éloignés du logement pérenne mais en capacité d'y accéder avec le soutien d'un accompagnement social adapté.

La mission AVDL a pour objectif de soutenir les ménages dans l'accès et le maintien dans le logement, dans un contexte de plus en plus tendu, et, où le mal-logement touche des millions de personnes. En effet, 4 millions de personnes seraient touchées par le mal-logement et plus de 62 000 ménages reconnus DALO seraient encore à reloger d'après le 25^e rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre.

2. VALEURS ET PRINCIPES

La mission AVDL, aux Enfants du Canal, s'inscrit indéniablement dans la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui vise à accompagner les établissements et services médico-sociaux dans une recherche de qualité de l'accompagnement.

L'intervention des travailleurs sociaux de l'équipe AVDL

est guidée par les valeurs de respect et de prise en compte des besoins des personnes. Cela se traduit par un accompagnement individualisé basé sur le principe de libre adhésion et contractualisé par des engagements réciproques.

Interventions et missions

Pour rappel, la mission AVDL se déroule en deux temps :

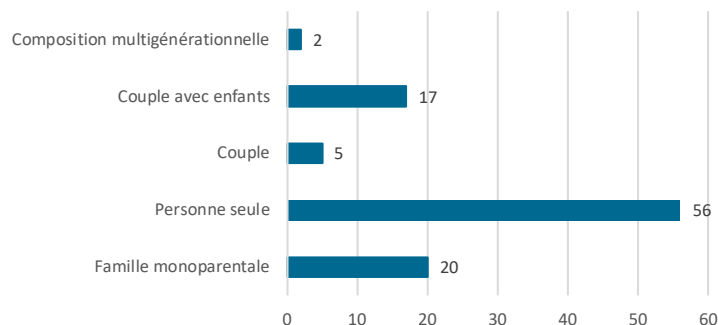
- Un diagnostic qui permet d'évaluer les besoins des ménages en matière de logement et les difficultés socio-économiques.
- La mise en place d'un accompagnement lorsqu'il est préconisé par le travailleur social et accepté par le ménage.

Depuis octobre 2016, l'association a été missionnée, avec deux autres opérateurs parisiens, pour accompagner certains ménages en procédures d'expulsion très avancées (ayant déjà bénéficié de trois trêves hivernales). Ces ménages cumulent les difficultés et sont, pour la plupart, en situation de surendettement. L'accompagnement est long et demande une coordination fine des acteurs présents. L'enjeu est de lever les freins au relogement, d'éviter le traumatisme d'une expulsion et la précarité d'un hébergement hôtelier.

Nous avons donc poursuivi nos actions en faveur de ce public sur l'année 2019. L'accompagnement de 2 ménages orientés en 2018 s'est poursuivi et nous avons été mandaté pour diagnostiquer et accompagner 25 nouveaux ménages identifiés. Sur ces 27 ménages, 7 diagnostics

n'ont pas abouti à la mise en place d'un AVDL car ils n'ont pas donné une suite favorable. Ainsi sur l'année 2019 nous avons accompagné 20 ménages dans le cadre de l'AVDL. Au cours des accompagnements, 5 AVDL ont été arrêtés, essentiellement pour non adhésion. Il est à noter que le lien avec ce public est difficile à mettre en place compte tenu de leur situation d'expulsion plus ou moins

Composition familiale des ménages accompagnés au service AVDL en 2019



imminente. Nous sommes missionnés très tardivement, ce qu'ils ne comprennent pas toujours. La DRIHL tente de nous aider à les rencontrer par l'envoi d'un courrier qui nous missionne.

De plus, presque la moitié des personnes ont été expulsées durant l'année ce qui met à mal l'accompagnement. Pour autant au 31.12.2019 nous pouvons noter que 5 familles ont signé un bail et ont été relogées et 2 étaient en cours de proposition.

Logement d'abord

Par ailleurs, dans le contexte du projet de loi sur le « logement d'abord » la ville de Paris et la DRIHL nous ont missionné depuis septembre 2017 en vue d'une expérimentation « de la rue au logement ». L'objectif étant de prioriser les personnes vivant à la rue et pouvant accéder au logement social, sans nécessairement passer par l'étape de l'hébergement, en accordant des points de surcotation sur leur demande de logement social.

Dans ce sens, en 2019 nous n'avons pas été missionnés pour réaliser de nouveaux diagnostics compte tenu du fait que certaines personnes encore accompagnées

n'étaient toujours pas relogées. Pour rappel, au total 51 personnes nous ont été orientées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et 49 diagnostics ont pu être réalisés. Les travailleurs sociaux ont préconisé 36 mesures d'accompagnement. Depuis le début de l'expérimentation, parmi les personnes accompagnées, 22 personnes ont pu bénéficier d'un relogement dont 8 sont intervenus cette année. Au 31 décembre 2019, 2 avaient une proposition de logement en cours dont 1 en attente de signature. Une personne est toujours en attente d'une proposition.

Il est à noter que depuis le début de l'expérimentation l'accompagnement s'est arrêté pour 11 ménages : 3 personnes pour non-adhésion, 1 pour refus d'une proposition adaptée et 7 car ayant intégré un dispositif d'hébergement, ne relevant donc plus du cadre de l'expérimentation.

3. MOYENS

La convention signée avec la DRIHL fixe des objectifs en matière d'accompagnement pour le travailleur social. Cela se traduit par un nombre de mesures qui doit se situer entre 25 et 30 chaque mois, tout au long de l'exercice budgétaire. Chaque mesure correspond à une valeur différente : « prêt au logement » et « en attente d'une proposition » valent 0.25 ; « en cours de proposition », « relogé » ou « non prêt au logement » valent 1 mesure. Certains ménages peuvent faire l'objet d'une mesure double au vu du cumul des difficultés sociales. Depuis l'origine de la convention, le nombre moyen de mesures en cours par travailleur social aux Enfants du Canal est de plus de 26.

L'accompagnement individualisé consiste à aller vers les personnes par le biais d'entretiens au sein de nos locaux, d'accompagnements physiques auprès des différents organismes, de contacts téléphoniques et de visites à domicile. Ces dernières permettent de connaître les conditions de vie des personnes et les axes de travail à mener en terme de « savoir habiter ». Par ailleurs, il est important de faire le lien avec les professionnels déjà mobilisés sur les situations des personnes accompagnées.

4. ACTIONS ET BILAN

Diagnostics : 193 diagnostics ont été finalisés au cours

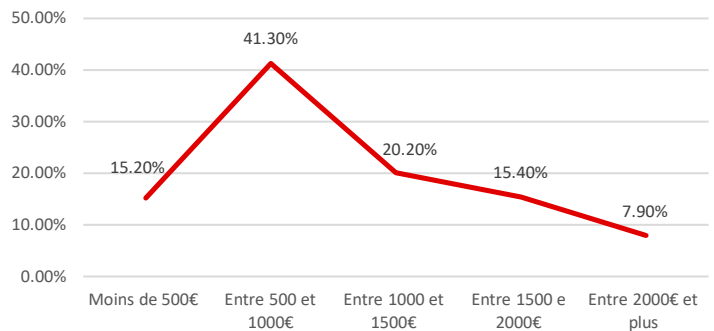
de l'année 2019 et 31 étaient encore en cours au 31.12.2019. Ces demandes de diagnostics nous parviennent de la DRIHL, de la COMED (Commission de médiation), de la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives), et des bailleurs sociaux. Peu de demandes de diagnostics l'ont été suite à une proposition de logement. Sur les 193 diagnostics réalisés, 100 ont abouti à une préconisation d'accompagnement au titre de l'AVDL. La différence correspond aux ménages considérés comme assez autonome et n'ayant pas besoin d'être accompagné socialement, qui étaient déjà accompagnés au titre du logement (CHRS ; dispositif Louez Solidaire, etc.), ou qui ont soit refusé d'être accompagnés à l'issue du diagnostic ou qui n'ont pas souhaité poursuivre cette démarche.

Accompagnements : au cours de l'année 2019 l'équipe a accompagné 216 ménages dans le cadre d'un AVDL. Nous constatons depuis le début de la convention en 2017 que le profil des ménages ne change pas vraiment d'une année sur l'autre.

Le constat reste approximativement le même concernant les ressources des ménages accompagnés. Ces dernières restent globalement faibles, ce qui freine notablement leur relogement compte tenu de la hausse des loyers. L'offre de logement dit « très sociaux » reste insuffisante par rapport à la réalité des ressources des ménages que nous accompagnons.

Par contre au cours de l'année 2019, nous avons constaté une baisse majeure du nombre de relogements par rapport aux années précédentes. Seulement 41 ménages ont pu bénéficier d'un relogement. Certains

Part des ressources moyennes des ménages accompagnés par l'AVDL en 2019



positionnements n'ont pas abouti (pour 21 ménages) car pour la grande majorité des cas ils ont été acceptés en CAL mais en rang 2 voir en rang 3. Ainsi pour l'essentiel il n'y avait pas de problème dans le dossier administratif et les logements étaient adaptés mais un autre candidat a été retenu. Le fait que les ménages soient en concurrence est assez violent pour les familles. Pour 5 propositions, les refus sont liés aux familles.

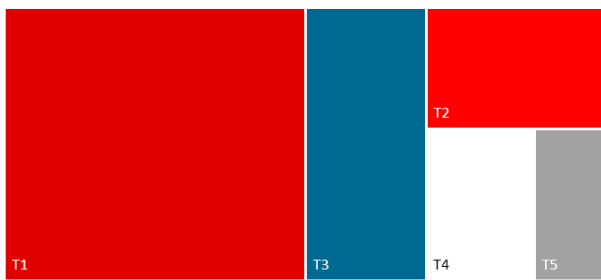
Cette baisse a été constatée dès le début de l'année par rapport au début des années 2017 ou 2018 et est partagée par les autres opérateurs parisiens. La DRIHL a en effet réalisé le même constat que les relogements étaient insuffisants.

Tout comme les années précédentes, les logements proposés restent majoritairement des petites typologies avec une majorité de relogement sur des T1 ou T1 bis. Les familles ont un délai d'attente plus important du fait de la faiblesse de l'offre de logements de grande taille.

La majorité des relogements s'effectue sur Paris. En effet, plus de 80% des ménages ont été relogés sur le territoire parisien. Les autres ménages ont été relogés sur certains départements de la petite couronne, à savoir la Seine Saint Denis, le Val de Marne et les Hauts de Seine. Cela s'explique par le fait que les ménages reconnus prioritaires sur Paris ne souhaitent pas ou peu être relogés en banlieue. Cette problématique reste un axe que nous travaillons toujours avec les familles dans le cadre de l'AVDL.

Les propositions sur le territoire parisien sont assez disparates d'un arrondissement à l'autre mais concerne encore les arrondissements ou la part de logement sociaux est la plus importante à savoir le 19^e, le 18^e, le 20^e et le 13^e.

Part des ménages relogés en fonction des typologies de logement



Durant l'année 2019, la DRIHL 75 a voulu mettre l'accent sur les ménages ayant un DALO dit « historique » c'est-à-dire ayant été reconnus prioritaires et urgents entre 2008 et 2010 et n'ayant toujours pas été relogés. L'objectif est de pouvoir utiliser l'élargissement des critères des Accords Collectifs Départementaux réformés par la Loi Egalité et Citoyenneté de 2017 (notamment pour notre public l'ouverture aux DALO historiques sous seuil du 1er quartile en terme de ressource) afin d'obtenir une nouvelle labellisation à ce titre permettant de multiplier les chances d'obtenir une proposition de logement. Ainsi, il a été demandé à tous les opérateurs de réaliser des diagnostics de ces ménages afin d'étudier leur situation et de permettre dans le cas où ils pourraient entrer dans les critères, de les accompagner au titre de l'AVDL pour ces démarches.

5. PARTENARIAT

Au cours de l'année 2019, nous avons tenté de maintenir notre partenariat existant, avec Action Logement qui nous faisait régulièrement des propositions par le passé.

Cette année la situation s'est davantage complexifiée avec Action Logement compte tenu de leur réorganisation interne, aboutissant à 11 relogements contre 21 en 2018. Tout comme en 2018, les délais de réponse demandés ont été largement raccourcis dans le cadre du partenariat avec Action Logement et la généralisation des propositions faites simultanément aux sept opérateurs parisiens s'est maintenue. Cette réalité a demandé encore plus de réactivité de la part des professionnels comme des ménages accompagnés, créant un fort épuisement de part et d'autre.

Cette difficulté a été d'ailleurs communiquée unanimement par tous les opérateurs à la DRIHL qui va retravailler avec Action Logement dans l'intérêt de tous. A cette fin, des échanges avec la DRIHL sont engagés pour développer le partenariat avec Action Logement.

Par ailleurs, nous avons pu observer un essoufflement des propositions faites par les bailleurs signataires d'un protocole avec la DRIHL. La DRIHL a pu constater l'insuffisance du nombre de propositions par rapport aux années passées. Cette année, seuls 4 bailleurs ont fait des propositions aux opérateurs alors que le double s'y était initialement engagé.

Malgré cette baisse des relogements nous avons tenu à poursuivre notre partenariat et nos bonnes relations avec différents bailleurs sociaux dans le cadre de ce protocole, notamment avec Immobilière 3F, Elogie-Siemp, ICF La Sablière, ou encore France Habitation. 11 ménages ont été relogés par ce biais, sur le contingent préfectoral. Le bureau d'accès au logement de la DRIHL a permis le relogement de 7 familles.

Enfin, le contingent de la région Ile De France a été mobilisé pour 2 ménages et la Mairie de Paris a également participé au relogement de 10 ménages, principalement dans le cadre de l'expérimentation « de la rue au logement ». Nous avons remarqué une accélération des propositions à la fin de l'année

2 0 1 9
p u i s q u ' a u
31.12.2019,
21 ménages
é t a i e n t
p o s i t i o n n é s
s u r
d e s
p r o p o s i t i o n s .
N o u s
e s p é r o n s
u n e
i s s u e
f a v o r a b l e
p o u r
c e s
m é n a g e s
s u r
l ' a n n é e
2020.



216
ménages dans
le cadre d'un AVDL



41
ménages
relogés

La poursuite de la mobilisation des contingents de l'Etat et des autres réservataires ainsi que la réflexion sur les attributions engagée par la Loi Egalité et citoyenneté doivent aider à multiplier le nombre de propositions de logement. Elle prévoit en effet qu'un quart des attributions chez les bailleurs sociaux soient réservé aux ménages reconnus prioritaires, tous réservataires confondus.

Les informations collectives

En 2019, nous avons poursuivi l'étude des différents besoins des personnes accompagnées et, en conséquence, avons mis en place des ateliers collectifs sur certaines thématiques.

Nous avons pu mener trois actions collectives. Celles-ci se

déclinent en deux ateliers sur les thématiques suivantes :

- De la proposition au logement
- De la commission d'attribution à l'intégration dans le logement

Le but était de créer des groupes de dix personnes maximum afin de favoriser les échanges. De plus, les deux thématiques étant liées, l'objectif était que les ménages puissent participer aux deux ateliers. Par ailleurs, nous avons été attentifs au fait que les thématiques abordées correspondent à la situation des ménages conviés afin qu'ils se sentent d'autant plus impliqués.

L'objectif principal du premier atelier était de sensibiliser les ménages sur les souhaits de logement par rapport à la réalité.

193
diagnostics
réalisés



En effet, les propositions de logements sont très aléatoires et ne peuvent

j a m a i s

correspondre en totalité aux attentes des personnes.

80%
relogés sur
le territoire parisien



Le second atelier portait sur les différentes démarches à réaliser après l'attribution d'un

logement. L'objectif étant de les préparer au mieux à l'accès et au maintien dans les lieux.

Pour se faire, nous avons mis en place des outils pédagogiques afin de dynamiser les ateliers : mise en situation dans le cadre d'une proposition de logement, création d'un jeu de société « à la croisée du logement ». Le but étant de créer une dynamique de groupe et de favoriser la création le lien et les échanges entre les personnes présentes aux ateliers.

Ces deux actions ont permis d'appuyer le discours que nous avons lors des entretiens individuels. L'objectif étant de compléter les actions d'accompagnements réalisées lors des entretiens individuels par ces ateliers collectifs.

Par ailleurs, vers la fin de l'année 2019, nous avons réfléchi à la mise en place d'un autre atelier sur le thème du « savoir habiter » par le biais de la confection de produits faits maison. L'objectif étant notamment de sensibiliser les ménages à la question de l'entretien d'un logement. Cette action collective sera effective pour 2020.

6. PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2019, compte tenu de la fin du précédent marché, la DRIHL a lancé un appel à projet pour l'AVDL 2020-2023.

Fort de son expérience et de la confiance de la DRIHL, l'association a posé sa candidature et a été retenue pour être à nouveau l'un des opérateurs AVDL parisiens.

Au sein du nouvel appel à projet, les publics éligibles à la convention s'étendent. L'AVDL aura toujours pour mission d'accompagner les ménages reconnus prioritaires (DALO) et sera ouvert également aux ménages non reconnus prioritaires (hors DALO) mais pour lesquels un diagnostic ou un accompagnement vers et dans le logement est préconisé par les organismes autorisés (maraudes, SIAO, CCAPEX, bureau de la prévention des expulsions, directeurs de structures d'hébergement ne bénéficiant pas de financement pour l'accompagnement au titre du logement pour les sorties, etc.) dans une optique de « Logement d'Abord ».

L'accompagnement des ménages hors DALO s'inscrit dans le projet associatif puisque nous accompagnons d'ores et déjà ce type de public au sein des autres services de l'association (centre d'hébergement et de stabilisation, maraudes, accueil de jour, résorption des bidonvilles).

La convention sera conclue pour une durée de 24 mois à compter du 1er janvier 2020, à l'issue de laquelle elle pourra être reconduite pour 2 fois 12 mois par voie d'avenant.

Ces huit années d'expérience ont permis au service Logement de l'association d'acquérir une expertise certaine, de produire des outils adaptés à ce mode d'accompagnement, de créer un réseau de partenaires intervenant dans le secteur de l'insertion par le logement tout en agissant avec et pour les ménages mal-logés.

RÉSORPTION DES BIDONVILLES

01 | ROMCIVIC

02 | MESNIL

ROMCIVIC

Depuis novembre 2013, le projet Romcivic permet à des jeunes vivant ou ayant vécu en squat ou en bidonville de réaliser un volontariat de Service Civique. Chaque année, une vingtaine de jeunes s'engage, pendant 10 mois, pour lutter contre l'exclusion, la leur et celle des autres.

Dans le cadre de leur mission d'intérêt général, les volontaires viennent en soutien aux associations et collectifs intervenant sur les terrains afin de favoriser l'accès au droit commun des personnes vivant en bidonvilles. Ils animent également des temps d'activités ludo-éducatives auprès des enfants.

Un accompagnement social et un suivi socio-éducatif, proposés en parallèle des missions d'intérêt général, permettent aux jeunes d'accéder à leurs droits et de s'inscrire dans un parcours.

1. CONTEXTE

A la fin 2019, la préfecture de région recense 7500 personnes dans les bidonvilles franciliens. Les conditions de vie sont très précaires : accès difficile à l'école pour les enfants d'âge scolaire, difficulté d'accès à l'emploi, lieux de vie insalubres dépourvus d'installations sanitaires, état de santé préoccupant, insécurité permanente provoquée par les expulsions répétées, etc., et rendent ces personnes très vulnérables, en particulier les jeunes. Face à ce constat, depuis novembre 2013 dans le cadre du projet Romcivic, les Enfants du Canal accueillent en volontariat de service civique des jeunes issus des bidonvilles ou squats, afin de rendre possible leur accès aux droits et leur inscription dans un parcours.

2. VALEURS ET PRINCIPES

Principes de l'action

Le projet porte les valeurs du Service Civique : les jeunes Volontaires effectuent des missions d'intérêt général afin d'aider des personnes en situation de précarité.

La mixité au sein du projet Romcivic est importante. Le groupe accueille également 1/3 de jeunes français, « bien-logés » et ayant eu pour la plupart un parcours scolaire classique. Ainsi, des jeunes de toutes origines, de catégories sociales et de niveaux d'éducation s'y côtoient et travaillent en équipe.

Le collectif

Le projet Romcivic offre aux jeunes la possibilité de vivre une expérience collective dans un cadre contenant et sécurisant les conduisant à renforcer leur autonomie et leur capacité d'agir. Cela leur permet de s'ancrer dans une dynamique de projet et d'enclencher des démarches. Le projet Romcivic apparaît comme une étape dans le parcours du jeune. Le collectif permet également à chacun de faire l'expérience de l'altérité, de sa propre singularité et de se positionner au sein du groupe afin d'y prendre une place.

Principes d'intervention sur les terrains

Sur le terrain, les volontaires du projet Romcivic n'interviennent jamais dans un bidonville où il n'y a pas de présence associative, professionnelle ou bénévole :

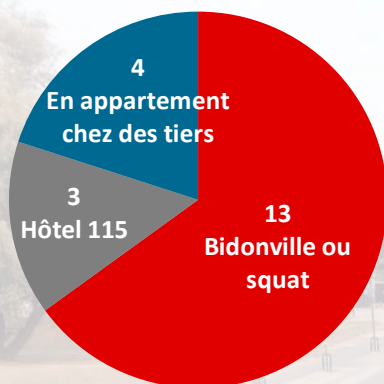
- Les équipes de volontaires appuient et complètent le travail effectué par les associations et collectifs intervenant sur les terrains. Les jeunes sont des volontaires et non des professionnels du travail social
- Les volontaires sont encadrés et accompagnés par une équipe socio-éducative dans la mise en œuvre et le suivi de leur mission

D'autres principes spécifiques à ce projet ont été adoptés et développés :

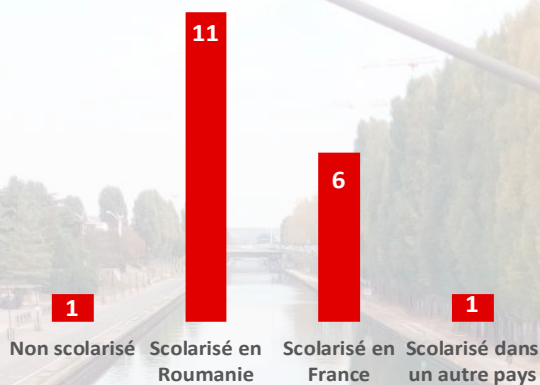
- **Appui sur l'expérience de vie de chacun** : des personnes qui interviennent sur le terrain ont un même vécu que les

PROFIL DES VOLONTAIRES ACCUEILLIS D'OCTOBRE 2018 À JUILLET 2019

Conditions d'habitation



Parcours scolaires



Expulsions

Six expulsions pendant le service civique :
7 jeunes concernés dont 3 expulsés 2 fois





personnes concernées par l'action

- **"Empowerment"**: amélioration du pouvoir d'agir par la responsabilisation et la participation des volontaires en service civique
- **Accompagnement socio-éducatif** : par une équipe pluri-disciplinaire assurant le suivi des volontaires non seulement dans leurs actions mais aussi dans leurs démarches sociales, d'accès aux droits et d'insertion professionnelle à l'issue du volontariat.

3. OBJECTIFS

Objectif général : Favoriser l'insertion des personnes vivant en bidonvilles en s'appuyant sur le dispositif du Service Civique

Objectif 1 : Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes vivant en squat et bidonville

Objectif 2 : Soutenir les associations dans leurs actions pour favoriser l'accès aux droits des habitants des bidonvilles

Objectif 3 : Faire évoluer les représentations sur les personnes vivant en squat et bidonville et sur les personnes roms, déconstruire les amalgames et combattre les préjugés.

4. TRAVAIL DE RÉFLEXION AUTOUR DU PROJET

Au cours de l'année 2019 une réflexion a été initiée en interne afin de travailler à la redéfinition du projet et de ses objectifs. Ces temps d'échanges et de réflexion ont permis d'identifier un certain nombre de difficultés rencontrées sur le projet Romcivic et Scolarisation et d'engager des premiers changements pour l'année à venir.

Avec le soutien d'Aide et Action et de la Fondation Abbé Pierre, ce travail se poursuivra au cours du 1er semestre 2020 dans le cadre d'un travail de capitalisation accompagné par l'ANSA. Une personne en charge de la capitalisation rejoindra l'équipe le temps de cette mission.

Projet Romcivic :

- Nécessité d'être en capacité de proposer

aux jeunes accueillis un accompagnement social global ne se limitant pas aux 10 mois de volontariat

Même si pendant le service civique la majorité des jeunes s'emparent de l'accompagnement proposé pour mettre en œuvre les démarches d'accès aux droits et avancer dans leur projet d'insertion socio-professionnelle, les orientations et relais vers les structures de droit commun ne sont pas toujours effectifs. Il est important d'être en capacité de proposer une poursuite de l'accompagnement après le service civique afin d'inscrire le parcours dans une continuité et de sécuriser les orientations vers les dispositifs de droit commun.

Projet Scolarisation :

- Manque de moyens humains afin d'assurer un accompagnement efficace des volontaires dans la réalisation de leurs missions
- L'absence d'accompagnement social global des volontaires vivant en squat et bidonville rend leur maintien en service civique difficile.
- L'accompagnement proposé par les volontaires aux familles rencontrées sur les bidonvilles ne peut pas se substituer à des actions de médiation scolaire professionnelles

Les deux missions de volontariat proposées ont une finalité identique : favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes volontaires vivant en squat et bidonville. La volonté d'affiner et de compléter l'offre en direction des jeunes vivant en squats et bidonvilles et d'ancrer le volontariat de Service Civique dans une logique de parcours pour chaque jeune apparaît primordial. La nécessité d'offrir un cadre de mission sécurisant permettant la prise d'initiative sans faire porter aux volontaires des actions sortant de leur champ de compétence est réaffirmée.

Au vu des différents constats formulés, il est devenu nécessaire de mutualiser les deux projets afin d'être en capacité de proposer à l'ensemble des volontaires accueillis :

- **Des principes d'intervention communs** : les

volontaires viennent en soutien aux associations présentes sur les terrains. Ils ne sont pas à l'initiative des démarches.

- **Un cadre de projet commun** : un accompagnement est proposé à l'ensemble des volontaires quelle que soit la mission.

- **Un fonctionnement commun** : les jeunes sont accueillis sur un seul et même groupe. La répartition de l'encadrement des équipes de volontaires au sein de l'équipe salariée se fait aujourd'hui par territoire et non par mission. Chaque animatrice socio-éducative est référente d'un ou plusieurs départements.

Ainsi à partir de septembre 2019, la mutualisation des deux projets est devenue effective. Le cadre du projet est commun à l'ensemble des volontaires accueillis quelle que soit la mission.

Les volontaires des deux missions sont accueillis sur un seul et même groupe. Les principes d'intervention sont également communs. Les volontaires inscrits sur la mission scolarisation viennent en soutien aux associations intervenant sur les terrains sur le même principe que les volontaires de la mission Romcivic, ils ne sont plus à l'initiative des démarches comme ce fut le cas auparavant.

5. MOYENS

Moyens humains

Depuis septembre 2018, l'équipe est composée :

- d'une coordinatrice de projet
- d'une animatrice socio-éducative
- d'une intervenante sociale
- d'une chargée de mission essaimage jusqu'en juin 2019

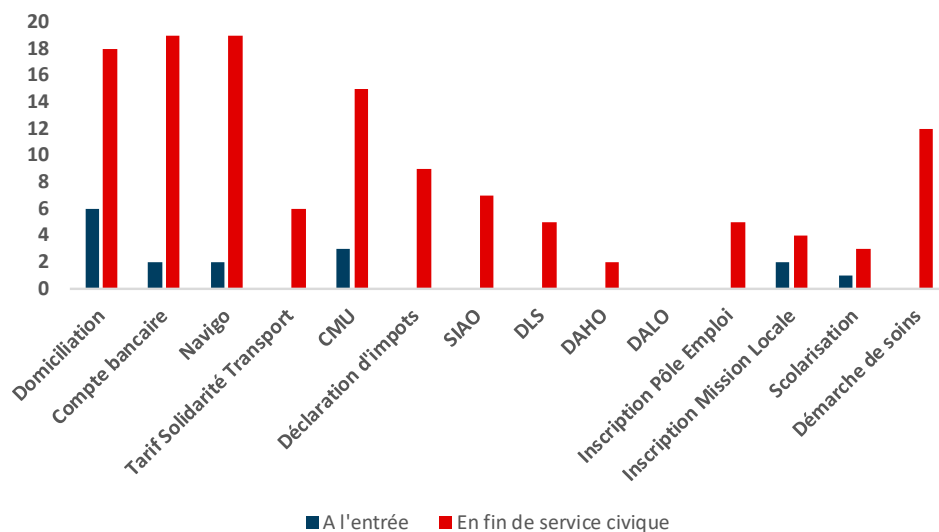
En décembre 2019, une seconde animatrice socio-éducative a rejoint l'équipe.

Mission de l'équipe

La coordinatrice du projet supervise et assure la cohérence entre tous les axes du projet. Elle accompagne l'équipe pluridisciplinaire au quotidien. Elle intervient dans le suivi des volontaires au niveau éducatif. Elle veille à la réalisation des divers projets engagés et participe avec la direction à la définition des objectifs ainsi qu'au développement du projet (recherche de partenariats, de financements, ...). L'intervenante sociale effectue le suivi global, des volontaires vivant ou ayant vécu en bidonville. Elle soutient le jeune dans l'ouverture de ses droits, dans des démarches de soins, dans la parentalité, et l'oriente vers les dispositifs et structures de droit commun. Elle accompagne le jeune dans l'élaboration de son projet (dans le cadre d'ateliers collectifs et en individuel). Elle assure également le relais auprès des partenaires mobilisables pour la poursuite de cette démarche et/ou la mise en œuvre du projet. Dans le cadre de l'accompagnement elle apporte tout au long du parcours un soutien (étayage). Elle a également un regard sur l'évolution du jeune dans les missions d'intérêt général.

L'animatrice socio-éducative encadre les volontaires au quotidien. Elle est en charge de l'animation des temps collectifs. Elle accompagne les volontaires dans la réalisation de leur mission. Elle coordonne les activités dans les différents terrains d'intervention en lien avec les partenaires opérationnels présents sur ces terrains. Elle effectue le suivi et l'évaluation des activités réalisées. Elle assure, en concertation avec le reste de l'équipe, le tutorat des

Démarches effectuées au cours du service civique



volontaires non-issus des bidonvilles.

La chargée de mission Essaimage effectue un travail de recherche des structures en France pour monter le projet sur leurs territoires en l'adaptant au contexte local. Elle crée et anime un réseau des partenaires publics et privés et les accompagne dans leur mise en œuvre du projet. Elle fait aussi une représentation externe et participe aux différents groupes de travail et plus particulièrement sur l'emploi et la discrimination.

6. ACTIONS ET BILAN

Depuis 2013, les jeunes sont accueillis pour une durée de 10 mois d'octobre à juillet. Tous les ans, le projet s'inscrit sur le même calendrier et fonctionne en « promotion ». Ainsi sur une année civile deux promotions se chevauchent. D'octobre 2018 à juillet 2019, nous avons accueilli la 6e promotion de volontaires Romcivic et en octobre 2019 la 7e promotion a débuté.

D'octobre 2018 à juillet 2019, 25 jeunes ont effectué un volontariat de service civique au sein du projet Romcivic. Le groupe était composé de :

- 13 filles / 12 garçons
- 1 volontaire malgache
- 4 volontaires français
- 1 volontaire bulgare
- 8 volontaires roumains

Depuis octobre 2019 :

- **20 volontaires** en service civique
- **Période** de 8 à 10 mois, 24 h/semaine, 3 interventions/semaine sur le terrain.
- **Indemnité** de 473€/mois versée par l'Agence Nationale du Service Civique + financement du PASS Navigo dans le cadre de la prestation de subsistance.
- **Statut reconnu** : carte de volontaire du service civique, attestation à la fin du service civique, attestation de paiement chaque mois ouvrant notamment les droits à une protection sociale complète (maladie, retraite, etc.)
- **Formations** : les volontaires bénéficient des formations établies par l'Agence du Service Civique- formation civique et citoyenne et une journée de formation PSC1 dispensée par le Centre français de secourisme. Par ailleurs, des formations adaptées aux missions spécifiques du projet animées par des partenaires ou des membres de l'équipe leur sont proposées.

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES VOLONTAIRES

Les volontaires en situation de précarité sont accompagnés par l'équipe éducative et en particulier par l'intervenante sociale. Les démarches sont effectuées avec les volontaires afin qu'ils s'impliquent et développent leur autonomie.

Les objectifs de cet accompagnement sont :

- l'ouverture des droits de base
- la sortie du bidonville via l'insertion par le logement et par le travail

Un accompagnement éducatif (travail au quotidien sur la posture de volontaire - assiduité, ponctualité, attitudes- et divers entretiens d'évaluations) est réalisé dans le but de faciliter leur insertion dans le monde du travail à l'issue du volontariat. Les méthodes de travail, les dynamiques d'équipe et les techniques d'animation favorisent la responsabilisation et l'autonomie de chacun. Elles permettent la création d'un véritable lien entre les volontaires, permettent à chacun de prendre une place dans le groupe.

L'accompagnement individualisé peut revêtir différentes formes en fonction de chaque jeune et des besoins exprimés ou identifiés : entretiens individuels, entretiens informels, lien avec les autres référents du jeune, accompagnement physique et orientation. Il apparaît nécessaire de travailler en lien avec les ressources présentes à proximité du lieu de vie des jeunes et d'être souple face aux situations fluctuantes et aux contextes variés. Des temps collectifs sur le projet d'accès à l'emploi sont également proposés. Ils permettent le partage d'expérience, l'expression de difficultés communes, l'identification de ressources et de leviers, l'émergence de collaborations et d'entraide.

PROGRAMMES ET PARTENAIRES DE FORMATION

Le volet formation est un axe important du projet Romcivic. En plus, des formations établies par l'Agence du Service Civique (formation civique et citoyenne, formation PSC1...), les volontaires reçoivent des formations leur permettant de mieux appréhender leurs missions, améliorer leurs connaissances et développer leur autonomie.

Chaque promotion, débute par deux semaines de formation initiale dispensée par l'équipe encadrante. Ces

temps de formation permettent, en plus de transmettre aux jeunes des connaissances de base nécessaires pour réaliser leur mission (animation, bases du travail social, principes de la médiation, posture professionnelle, travail en équipe, connaissance des acteurs et partenaires...), de poser le cadre du projet et de s'assurer de sa bonne compréhension par les jeunes. Au cours de ces deux semaines, un important travail est également réalisé pour assurer la cohésion du groupe et installer un climat de bienveillance permettant à chacun de s'exprimer dans le respect de l'autre, de trouver sa place dans le collectif. Les règles de fonctionnement sont co-construites à chaque promotion avec le groupe.

Dans le cadre du plan de formation continue, des temps de formation sont régulièrement organisés auprès des volontaires. Au cours de ces formations, dispensées par l'équipe encadrante, des partenaires du projet ou des formateurs externes, différentes thématiques sont abordées. Chaque année, le plan de formation s'enrichit et s'adapte en fonction des besoins identifiés dans le

cadre de la réalisation des missions, des demandes et des problématiques rencontrées par les jeunes accueillis. Au cours de l'année 2018-2019 les formations suivantes ont été dispensées aux volontaires :

- Santé et prévention : santé materno-infantile dispensée par une sage-femme du Conseil Départemental du 93, tuberculose dispensée par le service prévention du Conseil Départemental du 93, rougeole dispensée par Première-Urgence Internationale, sexualité/IST dispensée par le CRIPS, addictions/réduction des risques dispensée par le l'association PROSE, VIH dispensée par un médecin généraliste, participation à la mission audition organisée par la mission vulnérabilité de l'AP-HP, intervention de l'association du Mouvement Français pour le Planning Familial : sexualités/contraception/égalité femmes-hommes
- Histoire, droits et discriminations : enjeux et rôles des acteurs institutionnels formation dispensée par la coordination nationale du collectif Romeurope, Histoire et lutte contre les discriminations dispensée par Le



Mouvement du 16 mai et le collectif Ecole Pour Tous

- Animation : deux semaines de formation animation dispensées par les CEMEA Pays de La Loire
- Travail social : accès aux droits (les droits, conditions d'accès et démarches, rôle et fonction des différents acteurs et organismes), relation d'aide, posture professionnelle, éthique
- Intervenir en bidonville : atelier de partage d'expérience et de réflexion sur la spécificité de l'intervention en bidonville (habitat précaire, conditions de vie, difficultés d'accès aux droits, les expulsions...) animé par les membres de l'équipe, un chercheur et la coordination du CNDH Romeurope

De plus, chaque semaine des ateliers linguistiques de 2h30 sont animés par des bénévoles et l'équipe encadrante afin de permettre aux volontaires roumains et bulgares de renforcer leur maîtrise de la langue française.

Les volontaires ont également été invités avec des lycéens à participer à la projection du film « 8 avenue Lénine » organisée par la Dihal avec des lycéens et en présence des

réalisatrices.

ACTIONS RÉALISÉES AUPRÈS DES PERSONNES VIVANT EN BIDONVILLES

Missions

Les missions d'intérêt général se déclinent en trois volets :

- Proposer des activités ludo-éducatives aux enfants
- Soutien aux associations dans leurs actions pour favoriser l'accès aux droits des familles vivant en bidonville
- Mise en place et participation à des actions de plaidoyer et de sensibilisation

Terrains d'intervention et partenaires

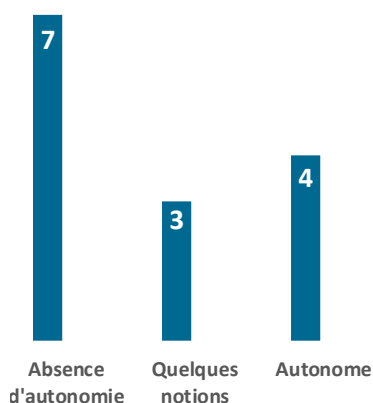
En 2019, les volontaires sont intervenus sur 6 terrains en Île-de-France : Bondy (93), Montreuil (93), Stains (93), Antony- Jouhaux (92), Châtenay-Malabry (92) et Bonneuil (94). Les actions sur les terrains de Châtenay-Malabry et Bondy se sont arrêtées suite à l'expulsion de ces deux lieux de vie en mars et octobre 2019.

Les interventions se font en concertation avec l'ensemble

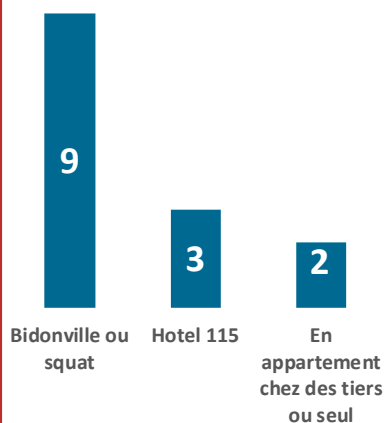
PROFIL DES VOLONTAIRES ACCUEILLIS EN OCTOBRE 2019

La 7^e promotion est composée de 20 jeunes dont 14 sont d'origines roumaines ou bulgares (9 garçons et 5 filles).

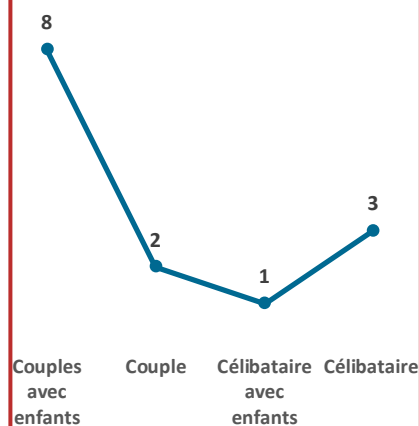
Capacité linguistique



Conditions d'habitation



Situation familiale



des associations et collectifs présents sur les terrains. Les partenaires du projet Romcivic-Scolarisation sont nombreux en fonction des départements et des terrains d'intervention. Au cours de l'année 2019 nous avons collaboré avec ACINA, Médecins du Monde, Le Secours Catholique, ASET 93, le Yag Bari, Système B comme bidonville, L'Ecole Enchantée, Première Urgence Internationale, ACINA, le collectif Romeurope 92, ASAV, CASNAV 92, Hors la rue et les étudiants du Master Science de l'éducation de l'université de Nanterre.

Détails des actions réalisées

D'octobre 2018 à juillet 2019, les volontaires de la sixième promotion ont mené 394 actions.

Un tiers de ces actions concerne l'animation (animation sur le terrain et sorties, mais également préparation de matériel pédagogique et d'activités ludo-éducatives).

Un tiers consiste en des actions en soutien à des partenaires intervenant auprès des personnes vivant en bidonville (CASO, ESI, Hors la Rue, Ecole Enchantée)

Une soixantaine d'actions ont concerné les projets de la préparation à leur mise en œuvre (Films de l'Arpenteur, camps scouts et rencontres nationales Romeurope)

Les volontaires ont également participé à des actions internes aux Enfants du Canal telles que la collecte pour la Banque Alimentaire ou les journées des volontaires.

Proposition d'activité ludo-éducative aux enfants vivant sur les terrains d'intervention

L'animation est la seule mission réalisée en autonomie par les volontaires. Afin d'outiller et d'accompagner au mieux les jeunes dans cette mission, une semaine de formation de base en animation leur est dispensée au début du volontariat par les CEMEA.

Avec le soutien des animatrices socio-éducatives, les volontaires organisent régulièrement des sorties au parc et à la médiathèque. Ils peuvent également favoriser la participation des enfants aux activités de droit commun. Par exemple, des enfants vivant sur le terrain de Bondy ont été accompagnés aux entraînements de football proposés par l'association sport dans la ville et des enfants vivant sur le terrain de Stains ont été accompagnés au soutien scolaire proposé par le Secours Catholique.

En avril 2019, les volontaires ont organisé une chasse au trésor sur le thème des pirates au parc de la Légion

d'Honneur à Saint Denis. Cette journée a rassemblé une quarantaine d'enfants des bidonvilles de Montreuil, Bondy, Antony, Stains et Saint Denis.

Les volontaires ont préparé des fêtes de Noël à proximité des bidonvilles sur lesquels ils interviennent. En raison des grèves, ces fêtes ont dû être reportées au mois de janvier 2020.

- Soutien aux associations dans leurs actions pour favoriser l'accès aux droits des familles vivant en bidonville.

Sur demande des partenaires, les volontaires effectuent des accompagnements physiques des personnes vivant en bidonville dans leurs démarches d'accès aux droits. La présence des volontaires auprès des familles permettant ainsi une meilleure observation des rendez-vous, une meilleure compréhension des démarches effectuées et une meilleure autonomie des personnes accompagnées.

Au cours de l'année, les volontaires ont réalisé des accompagnements :

- dans l'accès à l'emploi en partenariat avec ACINA et l'Ecole Enchantée
- dans l'accès aux soins en partenariat avec PUI
- dans l'accès à l'école en partenariat avec l'Ecole Enchantée et ACINA

Les volontaires sont également amenés à intervenir directement au sein de structures accompagnant des familles vivant en bidonville, en hôtel 115 ou en errance.

- Espace solidarité insertion (ESI) Familles CAPS-OSE : une journée par semaine, des volontaires viennent en soutien aux équipes de l'ESI CAPS-OSE situé dans le 10^e arrondissement de Paris. Les volontaires participent à l'accueil des familles et proposent des temps d'animation pour les enfants

- Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation (CASO) de Médecins du Monde : une après-midi par semaine, les volontaires viennent en soutien des équipes du CASO situé à Saint Denis. Ils participent notamment à l'orientation des personnes au sein du CASO, à la distribution du courrier et à des accompagnements vers les structures alentours

- L'Ecole Enchantée : soutien aux ateliers linguistiques et de préparation à la scolarisation des enfants d'âge collège. Ils s'impliquent également auprès de structures ou collectifs intervenant directement sur les terrains :

- Yag Bari : Une demi-journée par semaine, les volontaires viennent en soutien aux équipes du Yag Bari qui proposent des activités sportives et culturelles aux enfants du terrain Voltaire à Saint Denis

- CASNAV 92 et les étudiants du master Sciences de l'Éducation de Nanterre : soutien dans des activités de préscolarisation
- Mise en place et participation à des actions de plaidoyer et de sensibilisation

Rencontres nationales Romeurope : En juin 2019, les volontaires, accompagnés par les salariées du projet, ont participé aux rencontres nationales du CNDH Romeurope à Montpellier. Ils ont pu prendre part activement aux échanges, témoigner de leur expérience de service civique, rencontrer les différentes associations intervenant sur les bidonvilles dans toute la France, mais aussi partager des moments conviviaux comme une sortie à la mer et la fête des fanfares.

En Campagne : à partir d'octobre 2019, les volontaires Romcivic-Scolarisation participent à un projet de sensibilisation et d'interpellation des candidats aux élections municipales sur la thématique des bidonvilles et de l'accès aux droits des personnes y vivant.

PROJETS

Tout au long de l'année, les volontaires se sont également impliqués sur différents projets :

- **Les films de l'Arpenteur** : le collectif de réalisateurs des films de l'Arpenteur a de nouveau animé des ateliers vidéo avec les volontaires conduisant à la réalisation de 6 courts métrages. Les volontaires ont participé à la projection des films à la médiathèque Mateo Maximoff en juin 2019.
- **Camps Scouts** : initiés en 2017, le partenariat avec les Scouts et Guides de France a été réitéré en 2019 afin de permettre à des enfants vivant en bidonville de partir en camp scouts. Les volontaires ont travaillé à la préparation des sessions en amont mais ont également encadré les enfants durant le séjour. Au total, treize enfants des bidonvilles de Montreuil, Antony, Bondy et Saint-Denis ont pu partir en camp durant trois jours, à Bombon (77).
- **Hors la Rue** : de novembre 2018 à mars 2019, les volontaires ont également participé une fois par semaine à des temps d'activité proposés au sein de l'accueil de jour de l'association Hors la Rue.

Enfin, les actions des volontaires ont été fortement impactées par les agressions à l'encontre des personnes considérées comme Roms faisant suite à des rumeurs au mois de mars 2019. Les activités ont dû être mises en suspens momentanément et les volontaires, accompagnés

par les salariées du projet, sont passés à plusieurs reprises sur les terrains d'intervention pour écouter, informer, affirmer leur soutien et le soutien de l'association aux personnes vivant sur les bidonvilles. Il a été également difficile pour certains volontaires vivant en bidonville de rester mobilisés sur leur service civique. Nous avons dû aménager leurs missions et leur apporter un soutien renforcé.

POLITIQUES PUBLIQUES - PARTENARIAT INSTITUTIONNEL ET ASSOCIATIF

En 2019, Les Enfants du Canal ont souhaité réaffirmer leur place dans les différentes instances de réflexion sur la définition des politiques publiques en matière de résorption des bidonvilles. Tout au long de l'année, les équipes salariées ont participé à différents groupes de travail organisés par la Dihal (groupe emploi-formation, groupe scolarisation...). Les Enfants du Canal sont également présents au sein de la Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles animée par la Dihal.

La volonté de participer activement à l'animation du réseau de partenaires associatifs a également été réaffirmée au cours de l'année. L'association Les Enfants du Canal a présenté sa candidature au conseil d'administration du CNDH Romeurope et a été réélue en juin 2019.

ESSAIMAGE

Depuis 2017, avec le soutien de la fondation La France s'engage, l'association propose un appui opérationnel pour le développement et la mise en place de programmes inspirés de Romcivic dans d'autres départements.

Dans le cadre de cette mission, un travail partenarial fort est né avec les CEMEA Pays-de-La Loire. Le projet TINESOL basé sur l'expérience des Enfants du Canal a vu le jour en 2019. Le 1er octobre, 12 jeunes filles – 8 sont originaires de Roumaine et 4 de nationalité française – ont intégré le dispositif.

Tout au long de l'année, différents temps de travail ont eu lieu avec les équipes des CEMEA. En avril, une partie de l'équipe a effectué une présentation du programme Romcivic à l'ensemble des partenaires associatifs de l'agglomération nantaise souhaitant s'engager auprès des CEMEA dans la mise en œuvre opérationnelle du projet. A cette occasion, une projection du film B comme Bagou

réalisé en 2018 par les volontaires du projet Romcivic avec le collectif des Films de l'Arpenteur ainsi qu'un débat a été organisés. Cet événement a réuni plus de 70 personnes.

En septembre la coordinatrice du projet Tinesol est venue passer deux journées à Paris et en novembre la coordinatrice du projet Romcivic-Scolarisation s'est rendue à Nantes.

7. PARTENAIRES

ACINA, ASET 93, Association Charonne - Service Bociek, CASNAV 92, Cité des Métiers, CNDH ROMEUROPE, CRIPS, ESI Chemin vert CASP -OSE, ESI-Familles - Emmaus Solidarité, FNASAT, Hopital Delafontaine (PASS, Interlogement93, L'école enchantée, La mission vulnérabilité du l'AP-HP - mission audition, La Voix des Roms, Le CSAPA Victor Segalen, Le mouvement Ecole pour tous, Le service prévention du CD93, Les CEMEA Pays de la Loire, Les Films de l'Arpenteur, Master Science de l'éducation de l'université de Nanterre, Médecins du Monde, Première Urgence- Aide Médicale Internationale Réseau des PMI de la Seine Saint Denis, Rues et Cités Secours Catholique, Solidarités Jean-Merlin, Mission locale de Montreuil, Uniformation, L'agence de service civique, La France s'engage, La mairie de Paris.

MESNIL

Un an et demi après la mise en place du Mesnil, l'année 2019 a vu la montée en charge progressive du dispositif, avec l'augmentation du nombre de familles accompagnées, les premières entrées en logement social suite aux attributions, directement « du bidonville au logement », dans l'attente de la stabilisation en collectif. Dès le mois de mars, les travaux de l'hébergement ont commencé, avec une entrée prévue des familles début 2020.

1. CONTEXTE

Le Mesnil est un dispositif régional passerelle d'insertion par l'emploi et le logement pour des familles vivant en bidonville en Île-de-France. Il concerne 60 familles accompagnées en file active, 30 en hébergement collectif de stabilisation à Stains, 30 en logement ou en bidonville en Île-de-France. Dans la continuité de sa gestion de projets innovants depuis 2007, à la croisée de ses différentes expériences, l'association porte le dispositif depuis 2017, avec l'appui de la Préfecture d'Île-de-France et de la ville de Stains. Le travail effectué par la mission scolarisation

à Stains à partir de 2015 pendant plus d'un an a permis que la municipalité se propose d'accueillir le dispositif sur son territoire, avec un objectif de résorption de ses bidonvilles, dans le cadre notamment de la réhabilitation de ses jardins familiaux.

Le dispositif s'inscrit dans de grandes orientations : le plan régional de résorption des campements illicites et des bidonvilles 2019-2022 en Île-de-France ainsi que l'instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles, dans les



© Dragan Lekić

prolongements respectifs de la stratégie régionale de 2016 et de la circulaire interministérielle de 2012. A la fin 2019, la préfecture de région recense 7500 personnes dans les bidonvilles franciliens.

La spécificité et l'innovation du dispositif se déclinent en plusieurs aspects : un volet régional, avec des familles orientées depuis Stains en priorité mais ensuite depuis toute l'Île-de-France par d'autres opérateurs d'État de la résorption des bidonvilles, Acina depuis 2018 et auparavant Adoma ; un accompagnement social global et individualisé pour des familles volontaires, adapté à la temporalité des personnes, dans le cadre d'un contrat d'engagements réciproques entre l'État, l'association et la famille ; cet accompagnement renforcé est assuré par une équipe pluridisciplinaire, de travailleurs sociaux et de conseillers en insertion professionnelle ; un ancrage local et une volonté d'ouverture sur le territoire : activités avec les partenaires, associations et structures locales, riverains...

2. OBJECTIFS

Les objectifs du dispositif passerelle Mesnil sont d'accompagner vers l'autonomie de manière pérenne les familles suivies, notamment dans le logement et l'emploi, mais aussi dans l'ensemble de leurs démarches permettant leur insertion et la réalisation de leurs projets de vie. Cet accompagnement social global « du bidonville au logement » passe par une période de stabilisation estimée à plus ou moins un an. La libre-adhésion au projet, l'appropriation des démarches par les personnes et leur participation sont le fil conducteur de cet accompagnement.

- Hébergement de stabilisation ;
- Accès aux droits administratifs (identité, domiciliation, banque, impôts...) ;
- Scolarisation ;
- Accès aux soins et à la santé (AME, PASS...) ;
- Accompagnement vers un projet professionnel, l'emploi (SIAE...) et la formation ;
- Accès aux droits complémentaires (CMU, Caf...) ;
- Accompagnement vers et dans le logement (SIAO, DLS, DALO, IML... « Savoir-habiter », vie quotidienne...) ;
- Apprentissage du français ;
- Accès à la culture, à la citoyenneté ;
- Activités collectives, participation et pouvoir d'agir.

3. MOYENS

MOYENS HUMAINS

- 2 intervenantes sociales (17 familles chacune)
- 5 agents d'accueil et logistique
- 1 conseiller en insertion professionnelle (accompagnement des adultes des familles)
- Co-coordination du dispositif : 1 chef de projet et 1 coordinatrice de l'accompagnement social / intervenante sociale (9 familles)
- 1 responsable logistique
- 1 bénévole

À venir : 1 intervenante sociale, 1 conseiller en insertion professionnelle et 1 animateur socio-éducatif

MOYENS MATÉRIELS

Après un an de bureaux loués à Stains, l'année 2019 a vu l'utilisation des nouveaux bureaux par l'équipe, réceptionnés en novembre 2018 avec la fin de la première tranche des travaux. Les bureaux de l'équipe sociale, des agents d'accueil et du responsable logistique, ainsi que la salle de réunion et d'activités, ont permis la mise en place de l'accompagnement et d'activités effectives.

4. ACTIONS ET BILAN

ORIENTATION VERS LE DISPOSITIF

L'orientation sur le dispositif Mesnil se fait via des préconisations de familles évaluées par le programme MIA de l'association Acina, également opératrice d'État de la résorption des bidonvilles. Dès 2017, l'association Adoma a effectué une évaluation sociale des familles présentes en bidonville à Stains. Une liste a alors été établie, seule possibilité d'intégrer le dispositif pour les familles stanoises, en dehors du volet régional du projet. Les orientations pour le volet régional ont été progressivement assurées à partir de 2018 par Acina. Ces orientations se traduisent par des informations collectives de présentation du projet à destination des familles, stanoises comme venant d'autres villes des différents départements. À l'issue d'une semaine de réflexion, les membres adultes de la famille ont la possibilité de signer le contrat d'engagements réciproques, si le fonctionnement du dispositif correspond à leurs attentes et à leurs projets de vie, sur le principe du volontariat et de la libre-adhésion. Au cours de l'année 2019, Acina a pu orienter 4 nouvelles familles évaluées et suivies, suite à l'expulsion d'un bidonville à Bondy en octobre. En ayant pris le relais

2019

99 + 6 demandes en cours - sécurité sociale

86 + 11 demandes en cours - CMU-C
4 + 15 demandes en cours - AME
2 demandes en cours - MDPH

9 attributions de logement social dont 1 logée temporairement par ville de Stains

2 Solibail + 1 sortie positive,
35 demandes de logement social
2 orientations Solibail
20 demandes SIAO
reconnues prioritaires DALO(24)/DAHO(26)
3 demandes DALO en cours
4 demandes DAHO en cours

POEC spécifique pour les habitants des bidonvilles

16 orientés
9 retenus
6 ayant terminé

72 personnes inscrites à Pôle emploi

25 personnes en contrat
(5 CDI, 5 CDD 15 CDDI)
1 auto-entrepreneur
4 en activité de vente
de biens de récupération
4 droits ouverts au chômage

36 familles + 3 sorties "positives",

soit 137 personnes, dont
88 adultes et 49 enfants

43 enfants scolarisés (tous ceux en âge d'être scolarisés le sont)

9 en maternelle
21 à l'école élémentaire
8 au collège
1 au lycée
1 à l'université
1 à ULIS
1 en centre de rééducation motrice
pour tout-petits
1 en formation professionnelle

37 domiciliés au Mesnil

17 au CCAS de la Ville de Stains
22 ailleurs

de la plateforme AIOS, un processus d'orientation active se développe progressivement entre nos deux associations, qui pourra réellement se concrétiser à partir de 2020.

LOGEMENT

À l'entrée des familles dans le dispositif, nous les accompagnons dans la formalisation et le dépôt de leur demande de logement social. Nous voyons cette démarche comme prioritaire, dans le respect de leur temporalité. Nous organisons notre accompagnement autour de cette idée, car l'objectif du dispositif est l'entrée en logement. Au-delà de la précarité de l'habitat et des expulsions connues par les familles, notre expérience en la matière nous a prouvé l'importance de cette démarche

comme étant un enjeu majeur. Dans l'attente du centre d'hébergement d'urgence de stabilisation, la réalité de l'accompagnement nous a amené à accompagner certaines familles directement « du bidonville au logement ». Nous avons alors expérimenté un type de « logement d'abord ». Le constat est équivoque : d'une part, cet accompagnement peut fonctionner, avec des attributions de logement social ayant pris en moyenne entre un an et un an demi, avec à la clef une insertion durable des familles ; d'autre part, le fonctionnement montre ses limites. Nous n'avions pas anticipé les besoins accrus d'accompagnement adapté et spécifique dans le logement pour des familles n'ayant pour certaines jamais vécu en logement standard. Les exemples sont variés,

que l'on peut résumer avec l'enjeu du « savoir-habiter » : appropriations des espaces du logement, gestion de budget, utilisations des différents compteurs, repères dans le nouveau quartier... Ces limites révèlent la complexité de l'accompagnement, et prouvent que le logement d'abord n'est pas adapté à toutes les situations et les niveaux de précarité. Le volet hébergement du dispositif Mesnil a été réfléchi de la sorte pour pallier aux problèmes cités ; un hébergement de stabilisation sous la forme d'habitations « dignes » qui se rapprochent au plus près d'un logement autonome (cuisine, salle de bain), entre le bidonville et le logement, pour travailler avec les familles ces limites.

EMPLOI ET FORMATION

Le volet emploi et formation de l'accompagnement du Mesnil est assuré à part entière par une équipe de conseillers en insertion professionnelle. L'expérience au sein de l'association, via le chantier d'insertion notamment, a montré que des salariés dédiés à l'insertion professionnelle sont un atout majeur. L'accompagnement vise à l'emploi et à son maintien pour au moins un membre adulte de la famille.

Une Préparation opérationnelle à l'emploi - collective (POEC) pour les habitants des bidonvilles existe depuis 2016. Encadrée par la préfecture d'Île-de-France et financée par Pôle emploi, l'organisme paritaire collecteur agréé Uniformation et la ville de Paris, cette POEC est composée de 400 heures de formation en français-langue-étrangère (FLE) à visée professionnelle ainsi que

d'une découverte des métiers en entreprise par un stage. Les stagiaires n'étant pas accompagnés socialement disposent également d'un appui socio-professionnel pour travailler leur insertion.

Au cours de l'année, comme en 2018 et en 2017, le Mesnil s'est positionné sur cette expérimentation et a orienté des personnes accompagnées :

Deux personnes accompagnées ont respectivement participé à deux autres POEC, dont une dans le BTP.

L'association a encore au cours de cette année participé activement au comité de pilotage de cette Poec, qui s'oriente à présent vers un parcours d'accompagnement professionnel plus global dans le cadre de « Sibel », avec un objectif de levée des freins à l'insertion des personnes.

En interne, nous avons mis en place des ateliers collectifs mensuels d'actualisation à Pôle emploi, avec l'appui d'une bénévole nouvellement arrivée, dans le but que les personnes accompagnées se saisissent de la démarche pour réaliser elles-mêmes leurs actualisations à plus long terme.

SCOLARITÉ

Né de l'accompagnement à la scolarité réalisé à Stains, le dispositif Mesnil a toujours veillé à la scolarisation des enfants et à leur assiduité. Les partenariats mis en place avec les différents services et structures, notamment les directeurs d'école, les enseignants UPE2A et l'inspection académique, ont continué à se traduire par des rencontres



régulières, notamment en octobre au sein de nos locaux, pour un suivi optimal de chaque enfant scolarisé.

Le dispositif participe activement à un projet de documentaire sur la sensibilisation à l'enjeu scolaire pour les habitants des bidonvilles, initié par la Dihal (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) et le Casnav (Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs), avec pour but de filmer des enfants, jeunes et parents accompagnés concernés par la problématique.

DOMICILIATION

Depuis fin 2018, l'association dispose d'un agrément de domiciliation délivré par la préfecture de Seine-Saint-Denis, permettant de domicilier les familles accompagnées à Stains sur le futur centre d'hébergement. Au sein d'une même famille, plusieurs domiciliations peuvent être effectives.

VIE DE SERVICE

L'année 2019 a permis de mettre en place et de pérenniser certaines actions :

- Arrivée d'une bénévole en octobre, en appui aux salariés dans le cadre de l'accompagnement, notamment pour l'actualisation à Pôle emploi et lors de rendez-vous extérieurs ;
- Mise en place d'ateliers couture pour confectionner des sacs, entre octobre et décembre, dans le but de préparer notre participation à la Foire des savoir-faire solidaires de la ville de Stains en décembre ;
- Mise en place de réunions régulières du pôle Résorption des bidonvilles, avec Romcivic-scolarisation, pour travailler ensemble des problématiques communes liées au public accompagné ;
- Inscription d'une dizaine d'adultes sur les listes électorales, en vue des élections municipales de mars 2020, à laquelle tous les citoyens des pays de l'Union européenne peuvent participer ;
- Participation comme chaque année à la collecte nationale des Banques alimentaires, ainsi qu'aux rencontres régulières entre les salariés de l'association (journées de travail, accueil des nouveaux, groupes d'analyse des pratiques professionnelles) ;
- Mise en place d'une réunion de travail entre les quatre

services d'hébergement de l'association – Vésale, Grancey, Chap et Mesnil –, dans le but de préparer l'entrée en hébergement début 2020 des familles accompagnées sur le Mesnil (cadre légal, opérationnel...) ;

- Participation avec Romcivic-scolarisation au comité de pilotage d'une coalition d'associations intervenant en bidonville en Seine-Saint-Denis, ayant pour but la mise en place d'un séminaire, d'un plaidoyer et d'actions partenariales au long cours ;

TEMPS FORT

- **Janvier** : Présentation du projet lors d'un conseil d'habitants de Stains
- **Février** : Présentation des avancées du dispositif aux jardiniers du territoire
- **Mars** : Début du chantier de la seconde phase des travaux (hébergement) ; semaine d'animations et d'activités ludiques par l'association Chemins d'enfance, à destination des enfants des familles accompagnées ; présentation du dispositif à des représentants de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et de la Direction générale des Outre-Mer (DGOM), travaillant à la résorption des bidonvilles en Outre-Mer
- **Avril** : Rassemblement à l'initiative de la ville de Stains contre les agressions de personnes vivant en bidonville, Roms ou désignées comme tels, suite aux rumeurs de rapt d'enfants sur les réseaux sociaux ; réunion de lancement en préfecture d'Île-de-France du plan régional de résorption des bidonvilles 2019-2022
- **Mai** : Fête des enfants des bidonvilles « chasse aux trésors »
- **Juillet** : Comité de pilotage
- **Septembre** : Incendie dans le principal bidonville de Stains où vit la plupart des familles accompagnées, avec des conséquences sur ces dernières (insécurité liée à un arrêté d'expulsion, finalement non-appliqué) et les salariés ; réception des premiers hébergements
- **Octobre** : Première participation de jeunes accompagnés vivant en bidonville ou à l'hôtel à un séjour-relais avec d'autres jeunes stanois ; comité de pilotage
- **Décembre** : Foire des savoir-faire solidaires

CHANTIER

Après des retards liés à des contraintes administratives et techniques de conception du chantier, les travaux de la première tranche s'étaient terminés fin 2018, ayant

permis l'entrée dans les bureaux dès novembre pour l'équipe du Mesnil. En 2019, les travaux de la deuxième tranche ont commencé en mars, avec une réception partielle en septembre, pour une réception définitive à venir en janvier, ce qui permettra l'entrée des familles début 2020.

5. PERSPECTIVES

Février 2020 : Réception de la deuxième tranche et inauguration du centre d'hébergement / Embauche d'un deuxième conseiller en insertion professionnelle et d'un animateur

Mars 2020 : Entrée des familles en hébergement

Avril 2020 : Embauche d'une troisième intervenante sociale, 60 familles accompagnées à la fin du premier semestre

6. PARTENARIATS

Partenariats développés au cours de l'année : Banque solidaire de l'équipement (Emmaüs Défi) de Seine-Saint-Denis (aménagement mobilier) ; service Solibail d'Interlogement 93 (logement) ; La Maison des femmes (Saint-Denis) (violences faites aux femmes) ; Halage et La Main fine (emploi) ;

Partenariats développés les années précédentes et pérennisés au cours de l'année :

Service des solidarités (centre communal d'action sociale) de la Ville de Stains ; Circonscription de service social départemental de la Seine-Saint-Denis

Emploi : Pôle Emploi ; Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Plaine Commune ; Maison de l'Emploi ; Initiatives Solidaires ; Régie de quartier de Stains ; Régie de quartier de Saint-Denis ; Taf et Maffé ; Office relais repas chauds ; Une Chance Avec Drancy (UCAD) ; Jardins du Coeur (ACI Les Restaurants du Coeur)

Santé : Centres de Protection maternelle et infantile (PMI) et Centre municipal de santé (CMS) de la ville de Stains ; service partenariats de la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis

Scolarité : Services Éducation et Jeunesse ; Espace Angela Davis ; Inspection académique ; directeurs d'établissements scolaires ; enseignants UPE2A

GOVERNANCE

Le suivi du projet est assuré par des comités de pilotage

(État, ville, intercommunalité...) réguliers.

Deux comités de pilotage ont eu lieu en 2019, en juillet et en octobre.

FINANCEMENTS

Le financement public du dispositif par l'État est issu des crédits de l'enveloppe nationale de la Dihal (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) allouée à la résorption des bidonvilles, via la Drihl (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) qui a la gestion des budgets opérationnels de programme qui y sont liés, eux-mêmes pilotés par le Ministère de la Cohésion des territoires. Les années 2020 et 2021 verront un co-financement public (État) et européen (FSE) pour le fonctionnement du dispositif. Après un passage en comité de sélection et de suivi en début d'année, l'association passera en comité régional de programmation courant 2020 pour la validation des fonds européens. L'intercommunalité Plaine Commune a depuis 2017 accompagné l'association dans l'élaboration de la demande.

Le coût global de l'investissement du dispositif (travaux de l'hébergement et des bureaux) est de 3 400 000 €. La Ville de Stains et Plaine Commune ne sont pas des financeurs directs, mais des soutiens, en ayant pris en charge à leurs frais la mise à disposition du terrain pour la ville ainsi que des travaux de voirie pour l'intercommunalité. La subvention du Conseil régional d'Île-de-France de 2018 pour l'investissement mobilier, à hauteur de 190 000 €, a permis l'aménagement en mobilier et électroménager des bureaux et des premiers hébergements réceptionnés.

Le dispositif est basé sur des conventions pluri-annuelles : une de financement du dispositif entre l'État et l'association ; une de cinq ans pour la mise en œuvre du dispositif entre l'État, la ville et l'association ; une de mise à disposition du terrain, au départ de cinq ans, élargie à dix ans en juillet.

PARTENAIRES



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020



Être humain !



ASSOCIATION LES ENFANTS DU CANAL

5 rue Vésale

75 005 Paris

Tél. 01 43 21 72 42

www.lesenfantsducanal.fr

contact@lesenfantsducanal.fr



@Enfantscanal